



# LesPerceNeige

FONDATION



Rapport de gestion 2014

La façon dont tu fais les choses  
n'est pas toujours la seule  
façon de les faire ...  
respecte la façon que les  
autres ont de faire et de penser



يناير 2015

السنة الأولى



## Sommaire

Rapport du Président du Conseil de Fondation	04
Rapport du Directeur Général	06
Conseil de Fondation	08
Organigramme général	09
<hr/>	
Domaine de Compétences École Spécialisée	11
<hr/>	
Rapport de performance	41
<hr/>	
Comptes 2014	51
Rapport de l'organe de révision	64



# Rapport du Président du Conseil de Fondation



## Rapport du Président du Conseil de Fondation

L'année 2014 a été, pour les Perce-Neige, notamment celle du changement de président. Après 24 ans passés au sein des autorités de la Fondation, dont 8 à la présidence, Pierre-André Steiner a décidé de passer la main. Qu'il soit ici sincèrement remercié pour l'immense travail accompli et l'engagement sans faille dont il a fait preuve durant toutes ces années. Nos remerciements appuyés vont également à Jeannine Fragnière qui, après plus de 30 années passées dans nos instances dont 4 à la présidence puis 8 à la vice-présidence, a souhaité elle aussi se retirer.

## Impressions

Permettez à celui qui découvre de l'intérieur, depuis une année, une Institution dont il connaissait certes l'existence, mais pas beaucoup plus, de vous faire part de ses premières impressions. Cela peut se résumer en quelques mots: professionnalisme à tous les échelons hiérarchiques, fort sentiment d'appartenance à l'Institution et respect des valeurs qu'elle défend, engagement sans faille pour le bien-être de nos bénéficiaires.

## Organes de la Fondation

Le Conseil de Fondation s'est réuni à 6 reprises durant l'année. Le Bureau Permanent (composé du président, de la vice-présidente et de la secrétaire du Conseil de Fondation) s'est constitué et s'est également réuni à 6 reprises, notamment pour préparer les séances du Conseil de Fondation. Ces dernières se sont déroulées sur différents Sites des Perce-Neige, précédées d'une visite commentée des lieux. Cela a permis aux membres du Conseil de mieux cerner la vie quotidienne de nos bénéficiaires ainsi que le travail de nos collaborateurs.

## Gouvernance

Le terme peut paraître pompeux. Il s'impose cependant, compte tenu de l'organisation mise en place pour gérer l'Institution et en contrôler la gestion. Le Conseil de Fondation peut désormais s'appuyer sur un Bureau Permanent chargé de mettre en œuvre les décisions qu'il prend et de liquider les affaires courantes. Les Conseils des Parents, représentés au Conseil de Fondation, peuvent faire entendre les inquiétudes, les revendications et les impressions des parents. Un Conseil d'Éthique a été nommé.

Le Système de Contrôle Interne (SCI) est en place; il a fait l'objet d'un audit en octobre 2014, ce qui permettra de l'affiner et de l'améliorer. Les comptes sont bien entendu révisés par une société fiduciaire indépendante et soumis à l'État.

La structure de direction fonctionne bien; chacun sait ce qu'il a à faire... et il le fait!

## Processus budgétaire

La validation du budget 2014 par les Services cantonaux concernés a pris beaucoup de temps et d'énergie. Or, nous avons une mission à remplir et le nombre de nos bénéficiaires est en constante augmentation. Nous ne voulons en aucun cas péjorer la qualité de nos prestations. Le bien-être des bénéficiaires, résidants ou non, reste au centre de nos préoccupations. Nous sommes conscients des difficultés budgétaires que connaît notre canton et nous sommes prêts à partager les efforts d'économie à réaliser. Nous le faisons et souhaiterions que ces efforts soient reconnus. La procédure budgétaire 2015 s'est, à cet égard, bien mieux déroulée. Tant mieux!

Christian Blandenier





# Rapport du Directeur Général



## Chaque année un sujet!

Le rapport annuel 2014 met particulièrement l'accent sur la restructuration du Domaine de Compétences de l'École Spécialisée de la Fondation. Ce redéploiement s'inscrit dans la démarche déjà réalisée dans le Secteur des adultes des Perce-Neige.

Cette approche est devenue possible suite à l'ancrage définitif et totalement justifié de notre Domaine de Compétences qui propose aux enfants et adolescents de la Fondation mentalement handicapés, polyhandicapés ou présentant des troubles du spectre de l'autisme, une large palette de prestations.

## La Fondation, toujours plus grande

L'augmentation régulière de la population accompagnée (entre 30 à 40 personnes annuellement, tous Domaines de Compétences confondus) entraîne la mise en place de nouveaux ateliers, d'espaces de jour, de foyers, de classes ou de suivis individuels. 2014 n'a pas échappé à cet accroissement qui se poursuivra certainement jusqu'en 2030 !

## L'État, un appui solide

Les moyens financiers nous permettant d'élargir ou de mettre en place ces nouvelles prestations ont été validés par l'État et nous profitons de l'occasion pour leur faire part de notre profonde gratitude.

Malheureusement, la demande, répétée depuis 5 ans, de renforcer les dotations pour l'accompagnement des bénéficiaires de prestations déjà au sein de la Fondation, ne trouve pas d'écho positif auprès des mêmes autorités. Il manque 12 postes de travail dans le Secteur des adultes de la Fondation pour avoir un taux d'encadrement des bénéficiaires correspondant aux standards minimums (comparaison intercantionale).





## ANMEA

La situation socio-économique et la renégociation de la Convention Collective de Travail des Établissements Spécialisés (pas encore aboutie) ont amené de fortes tensions entre les différents membres de l'ANMEA. Par la négociation, l'écoute, la compréhension mutuelle et une volonté commune de défendre les missions de chaque Fondation, un compromis unanimement approuvé a été trouvé et matérialisé par la refonte des statuts de l'association.

Les buts de l'ANMEA ont été clarifiés et mettent dorénavant en avant, notamment:

- La promotion et la défense des prestations des Fondations auprès des autorités politiques et autres partenaires.
- La représentation et la défense de ses membres en tant qu'employeurs et fournisseurs de prestations sociales.

Depuis novembre 2014, j'ai l'honneur de présider l'association dont Les Perce-Neige furent membre fondateur.

Pour conclure, et avant de vous laisser découvrir ce nouveau rapport, je souhaite exprimer ma profonde reconnaissance à tous les collaborateurs de la Fondation pour leur engagement.

Vincent Martinez

## Conseil de Fondation au 31.12.2014

Président:	M.	C. Blandenier	Membre indépendant
Vice-Présidente:	Mme	C. Skupien	INSIEME-NE / Représentante Conseil des parents Polyhandicap
Secrétaire:	Mme	J. Fragnière	INSIEME-NE / Représentante Conseil des parents Autonomie Large
Membres:	Mme	F. Vouga	INSIEME-NE / Représentante Conseil des parents Autonomie Légère & Aînés
	M.	J.-P. Egger	INSIEME-NE / Représentant Conseil des parents TSA
	Mme	S. Ambigapathy	Membre indépendant/ Représentante Conseil des parents École Spécialisée
	M.	F. Maillard	INSIEME-NE
	M.	P. Haeberli	Chef de la section santé et affaires sociales NE / Représentant commune
	M.	J.-C. Guyot	Membre indépendant
	M.	P. Palomo	Membre indépendant
	M.	J.-K. Tullii	Membre indépendant
	Mme	A. Clerc	Membre indépendant
	Mme	M. Mertenat-Marti	Membre indépendant

### Bureau Permanent

Président:	M.	C. Blandenier
Vice-Présidente:	Mme	C. Skupien
Secrétaire:	Mme	M. Mertenat-Marti

### Conseil d'Éthique

Présidente:	Mme	C. Bongard-Felix
Vice-Président:	M.	T. Collaud
Secrétaire:	M.	D. Müller

### Direction de la Fondation Les Perce-Neige avec voix consultative sur invitation:

M.	V. Martinez	Directeur Général de la Fondation
M.	D. Marthe	Directeur du DC École Spécialisée
M.	M. Fortin	Directeur du DC Aînés et Autonomie Légère
M.	A. Fischli	Directeur du DC Polyhandicap
M.	M. Mischler	Directeur du DC Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA)
M.	D. Mathez	Directeur du DC Autonomie Large
M.	Y. Matthey	Directeur du Service Administratif et Financier
Mme	F. Hug	Responsable des Ressources Humaines
Mme	C. Bourquin	Responsable des Fonctions Sociales Transversales et Bientraitance

# Organigramme Général au 31.12.2014





LesPerceNeige  
F O N D A T I O N

Domaine de Compétences  
École Spécialisée



# Domaine de Compétences École Spécialisée (DC ES)



## Le redéploiement de l'École Spécialisée

Force est de constater que le slogan de notre Fondation «Une aventure humaine, un état d'esprit» ne pourrait mieux incarner tout son sens dans l'exercice complexe que nous avons mené durant 18 mois.

Plus de 160 personnes ont été associées en vue du redéploiement. La gestion de cette conduite de projet exigeante s'est appuyée sur une mise en éveil spécifique et une réflexion de l'ensemble des collaborateurs du Domaine de Compétences de l'École Spécialisée en partenariat avec un mandataire externe «Enkidu Conseil».

Les acteurs du redéploiement ont eu l'occasion de participer à des rencontres et groupes de travail thématiques impliquant quelque 75 personnes du terrain ou encore les impliquant tous lors de réunions d'ensemble.

Les cadres du Domaine de Compétences ont suivi le développement du processus en leur qualité de membres du comité de pilotage de la démarche.

La Direction Générale, le Service Financier et celui des Ressources Humaines ont soutenu le redéploiement avec conviction, ce qui a permis d'œuvrer dans un climat propice au changement.

## Lorsque le changement active la vie, la sensation d'exister

Nous avons vécu un changement de réelle importance; un mouvement redéfinissant notre environnement de travail et notre lecture du monde professionnel. Chacun et chacune a pu ressentir des moments de doute, de crainte ainsi que d'espérance et de réjouissance.

La structure de l'organisation du Domaine de Compétences École Spécialisée s'est totalement renouvelée et le positionnement des uns et des autres a été redéfini.

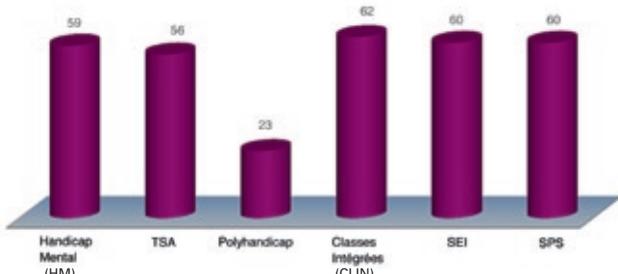
A cette occasion, nos valeurs et nos convictions ont été interrogées dans notre recherche de nouvelle harmonie. Ainsi, individuellement et collectivement, nous avons pu évoluer en état de réflexion conscientisée.

Je remercie chaleureusement l'ensemble des personnes qui ont œuvré dans le cadre de ce projet participatif à grande échelle ainsi que le Conseil de Fondation pour sa reconnaissance du résultat obtenu.

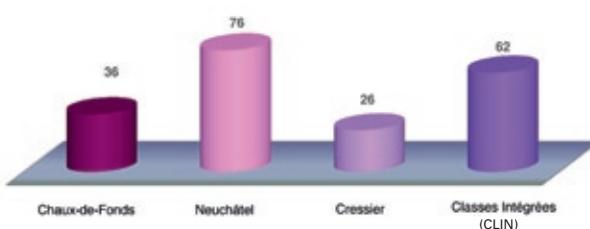
Je vous invite tous à vivre intensément et positivement le redéploiement dans sa mise en place et sa phase de maturité à venir.

Daniel Marthe  
Directeur DC ES

Répartition du nombre d'élèves par Filière ou Secteur

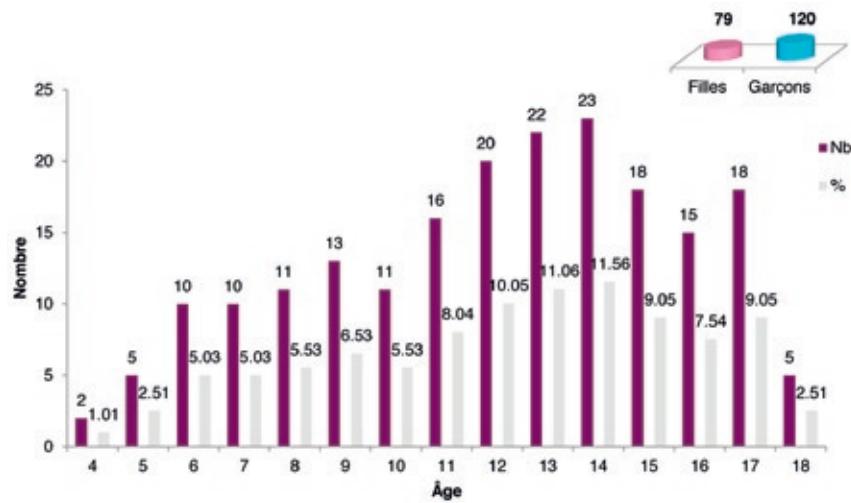


Répartition du nombre d'élèves par Site

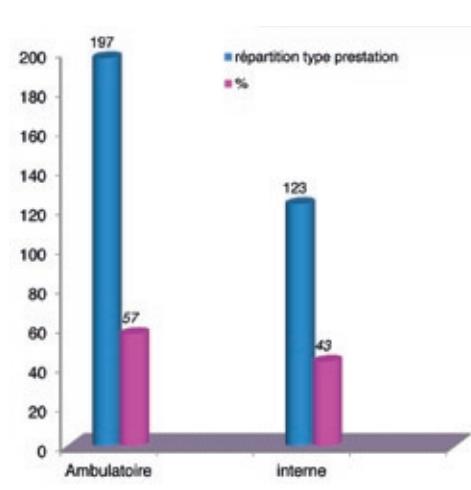




Nombre et pourcentage d'élèves par âge  
Total élèves: 199



Ambulatoire: SEI - SPS  
scolarité mixte et Classes Intégrées



## Le Site de Neuchâtel

Le Site de Neuchâtel s'étend de Cernier à Colombier en **six lieux** géographiquement distincts – Centre de Formation de Val-de Ruz (CFVR), Petit-Pontarlier 21, Port-Roulant 5 et 13, Évole 8a, Collège des Vernes. Les repas préparés pour l'ensemble des élèves sont confectionnés à Port-Roulant 5. Ce lieu accueille également l'administration, diverses salles de rencontre ou encore les locaux des thérapeutes pour offrir un suivi aux élèves de l'École Spécialisée.

Au vu de l'étendue du Site neuchâtelois et de certaines infrastructures vieillissantes, inadaptées aux élèves, un projet de construction d'école est mis à l'enquête à proximité de la Villa Moritz (Port-Roulant 5). Cette future bâisse a, entre autres, pour but d'offrir de meilleurs moyens adaptés aux besoins des élèves, de regrouper diverses classes en un même lieu afin de favoriser les interactions et d'optimiser les transports des élèves.

Dans les **dix-sept classes** actuellement constituées, **septante-six élèves** y sont scolarisés et bénéficient de programmes individualisés. Le Site neuchâtelois accueille des élèves âgés de six à dix-huit ans. Selon leur handicap ou leurs difficultés, ils appartiennent à l'une des trois Filières possible (TSA, Polyhandicap, HM), qui offrent, au travers des **trente-neuf éducateurs-enseignants**, un accompagnement spécifique et pertinent.

L'École Spécialisée est également sensible à la relève des futurs professionnels de l'éducation et de l'enseignement au sens large. Ainsi, quatorze places de stage sont proposées en permanence durant l'année scolaire avec un suivi de proximité qui permet au stagiaire de découvrir le métier, de vivre la proximité avec les élèves et de constituer son propre projet professionnel.

Giancarlo La Grutta  
Maître Principal de Site





# Le Site de Cressier

## Situation

Le Site Clos-Rousseau se trouve dans le charmant village vigneron de Cressier adossé entre deux lacs contre le versan sud du Jura neuchâtelois. Le soleil s'y lève sur le lac de Biel et s'y couche dans celui de Neuchâtel. Son château, même s'il n'est pas aussi vieux, semble appartenir à l'époque médiévale. Du haut de ses tours, il domine les vieux toits, les pignons et les tourelles, où du printemps à l'automne nichent les hirondelles. Clos-Rousseau est une bâtisse imposante entourée d'une enceinte dont l'affection à des œuvres sociales date déjà de 1859 – Institut de jeunes gens et Pensionnat de jeunes filles. Elle se situe dans le haut du village en bordure du vignoble et de la forêt. Composée d'une vaste cour avec sa fontaine, ses arbres vénérables et ses bâtiments d'une autre époque, elle fut **acquise par la Fondation en 1973** et l'Internat y a ouvert ses portes en 1975.

## Elèves

Le Site accueille quatre classes en son sein même, deux classes dans des appartements du village ainsi qu'une classe intégrée à l'école ordinaire. L'école accueille **26 élèves** en journée, accompagnés par une équipe pédagogique composée de **onze éducateurs-enseignants** à temps partiel ou complet sans oublier les stagiaires et apprentis(es).

L'**Internat** socio-éducatif accueille actuellement **onze élèves** à temps partiel ou complet venant des différents Sites Pédagogiques de la Fondation.

## Collaborateurs

Le personnel intervenant sur le Site est notamment composé d'une équipe thérapeutique, dont une orthophoniste, une ergothérapeute, un psychomotricien et une psychothérapeute; deux conseillères pédagogiques qui ont pris leurs quartiers depuis la rentrée scolaire 2014; d'une équipe de trois veilleuses; d'une équipe des services généraux dont un cuisinier, un concierge, une aide concierge et une lavandière; ainsi que d'une secrétaire, une responsable de Filière, et un responsable de Site qui assure la gestion logistique et administrative du Site. Un atelier dédié à l'intervention précoce et animé par une conseillère a également vu le jour à la rentrée scolaire 2014.

## Année scolaire

Les temps forts qui jalonnent l'année sont en lien avec les échéances du calendrier scolaire et les différentes fêtes, telles que celles de fin d'année, du Bonhomme hiver, Pâques puis la Fête d'été qui marque la fin de l'année scolaire.

Le cycle scolaire est bien entendu rythmé par les vacances liées aux différentes saisons. L'Internat garde toutefois ses portes ouvertes sur certaines semaines que nous nommons couramment les «permanences», six semaines par année et quelques jours entre Noël et Nouvel An.

Jean Tschumi  
Éducateur Principal de Site





# Le Site Pédagogique de La Chaux-de-Fonds



Le Site Pédagogique de La Chaux de Fonds accueille **huit classes** dans la ville, en trois lieux distincts:

Marché 6

Temple Allemand 111

Temple Allemand 117

Ce dernier regroupe, dans une ancienne maison de maître, à la fois des classes et les bureaux administratifs. Au fil du temps, cette bâtieuse ancienne devient de plus en plus inadaptée aux réalités d'accompagnement de nos élèves et nous devons régulièrement faire face à ses limites, c'est pourquoi nous sommes en recherche active de nouveaux locaux.

## Structure

Suite au redéploiement, ce Site se réorganise depuis quelques mois avec notamment la création de la fonction de Maître Principal. Il a pour rôle de coordonner et favoriser la vie spécifique du Site en privilégiant un accueil de qualité. Il travaille en étroite collaboration avec les Responsables de Filières ainsi que les Conseillères Pédagogiques. Ses missions présentent la particularité et l'avantage d'être à la fois proche des élèves, mais aussi de l'équipe pluridisciplinaire. Un temps de travail régulier est dédié à des actions éducatives de terrain. Depuis, une réaffectation des locaux en interne permet l'optimisation des espaces à disposition, au regard des besoins des élèves et des professionnels. Dans le même souci de proposer des prestations de qualité, des travaux d'aménagement intérieur et de rénovation (entrée principale, cour de récréation...) ont été réalisés. La poursuite de l'entretien du bâtiment s'échelonnera dans les mois à venir.

L'équipe d'éducateurs-enseignants s'est également vue modifiée avec des mouvements de collaborateurs. Elle est complétée par des stagiaires en formation professionnelle ou en préparation d'entrée aux écoles spécialisées. Une seconde secrétaire a rejoint l'équipe, permettant ainsi d'optimiser les temps d'accueil. Elle travaille en parallèle au développement du projet de vie informatisé. Simultanément, une attention particulière a été portée aux rôles d'aide concierge et de cuisinier afin de promouvoir l'amélioration continue de la qualité de la prestation offerte. Enfin, des commissions thématiques, mises en place par la nouvelle Maîtresse Principale, favorisent l'implication des professionnels à la vie de la structure: décoration, travaux, organisation des évènements festifs...

## Activités

Ce dernier trimestre, des moments conviviaux ont rythmé le calendrier. Nous avons notamment mis en place la «semaine de Noël», grandement appréciée par les enfants. Chaque jour, différents évènements se sont déroulés, avec en point d'orgue la présence du père Noël. Cette année il est venu, accompagné d'un complice, un âne sympathique chargé d'apporter les cadeaux des enfants.

**L'année 2014** s'achève, les élèves et les professionnels du Site, soutenus et encouragés par la Fondation, s'engagent dans de nouveaux projets orientés vers une politique d'amélioration de la qualité. Les changements engagés cette année avec l'ensemble des collaborateurs se poursuivent; ils contribuent à développer des valeurs communes et à «donner une âme» à l'école.





# La Filière Handicap Mental (HM)

«Aussitôt qu'on nous montre quelque chose d'ancien dans une innovation, nous sommes apaisés» (Friedrich NIETZSCHE)

Si le redéploiement s'inscrit dans une vision nouvelle de l'accompagnement des élèves au sein du Domaine de Compétences de l'École Spécialisée (DC ES), la Filière Handicap Mental tire son origine du berceau historique de la mission de la Fondation Les Perce-Neige. En ce sens, l'innovation trouve sa valeur ajoutée et peut se déployer si elle reste inscrite dans une origine et une continuité.

## Objectifs

La finalité de la Filière est de permettre à l'élève d'évoluer dans ses dimensions cognitives, affectives, sensorielles, motrices et sociales. Elle vise à rendre possible une intégration socio-professionnelle correspondant à la capacité d'autonomie de chacun dans la vie courante qui lui permettra de préparer la sortie de l'école et la construction de solutions d'avenir. Pour y parvenir, nous sommes attachés à ce que l'élève **développe ses compétences** dans les domaines disciplinaires, transversaux et de la formation générale.

C'est au travers du suivi et de l'évaluation d'un projet pédago-éducatif (PPEI) que nous voulons favoriser **une prise en charge individualisée** en adaptant les moyens aux spécificités et objectifs de chaque élève, en se basant sur des référentiels développés sur l'ensemble de la Fondation et déclinés individuellement pour chacun. Le PPEI souligne la singularité de chaque élève. Il définit les modalités d'accompagnement de l'élève et de sa famille dans un travail de partenariat et une cohérence d'actions pluridisciplinaires.

## Organisation

La scolarité comporte différentes transitions qui jalonnent le parcours des élèves. Dans cette perspective, la Filière s'organise en classes spécifiques d'enseignement spécialisé et classes de préformation. Si les premières assurent le développement des apprentissages fondamentaux, les secondes sont porteuses des espérances postscolaires. Elles sont le cadre d'un travail d'accompagnement de l'élève et de sa famille à la sortie du DC ES. Elles permettent la construction avec eux de la transition vers les structures professionnelles et de la vie adulte. Dans le prolongement des classes spécifiques, elles poursuivent la mise en place du programme de construction de repères liés aux différents aspects du passage à la vie adulte en offrant des situations de découverte et d'action (visites et stages) à l'élève.

Concrètement, la Filière est composée de **12 classes** réparties entre Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Cernier. Elle est animée par **59 élèves**, accompagnés à leur tour dans leurs apprentissages par 22 éducateurs-enseignants et une conseillère pédagogique, une assistante socio-éducative (ASE) et un apprenti ASE. Dans une vision formatrice, 9 stagiaires viennent enrichir la Filière.

Cette année a nécessité des adaptations de la part de chacun des intervenants au sein de la Filière et auprès des partenaires qui œuvrent aux côtés de nos élèves. Ce travail se poursuit avec motivation et je profite de leur adresser toute ma reconnaissance pour leur investissement qui garantit la qualité des accompagnements proposés.

C'est par cet engagement de tous les jours que nous pourrons poursuivre le développement de la Filière qui devrait se décliner dans un futur proche par l'intégration de classes sur l'est du canton rattachées au Site de Cressier.

Radhouan Aouida  
Responsable de Filière





# La Filière Polyhandicap

La Filière Polyhandicap regroupe **six classes** réparties sur les **deux Sites** de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds.

Vingt éducateurs-enseignants, une conseillère pédagogique, deux apprenties ASE ainsi que cinq stagiaires travaillent quotidiennement avec nos **vingt-trois élèves**. Cette Filière a pour but de garantir, à travers un accompagnement spécialisé, un programme pédagogique et éducatif individualisé permettant à l'élève d'évoluer dans ses dimensions cognitives, affectives, communicationnelles, motrices et sociales. Elle favorise son confort de vie et son évolution personnelle à travers des mesures coordonnées sur les plans pédagogiques, thérapeutiques et médicaux. Nous nous trouvons donc au carrefour d'une multiplicité de domaines. De ce fait, les éducateurs-enseignants mettent en œuvre un travail de partenariat avec les familles et les autres intervenants œuvrant au mieux-être des élèves dans une dynamique de pluridisciplinarité.

## Mission

La Filière Polyhandicap s'inscrit totalement dans la mission de l'école qui est d'**instruire, de socialiser et de qualifier**. Cependant, elle doit tenir compte de la spécificité et de l'unicité de chacun de ses élèves. Le travail scolaire ne se caractérise pas uniquement par l'accompagnement des élèves en situation de polyhandicap mais davantage par la prise en charge proposée. Bien que le handicap de certains de nos élèves ne correspond pas à la définition du polyhandicap, ce qui les caractérise et les réunit est qu'ils ont **besoin d'un accompagnement soutenu** pour tous les gestes du quotidien. Il s'agira donc de les suivre dans le développement de leurs capacités tant dans la motricité et dans la communication que dans la connaissance de soi. De plus, une attention particulière est apportée à trouver un équilibre entre les besoins et les intérêts, les compétences à développer et le bien-être, les apprentissages et le plaisir pour chaque élève.

## Outils

Afin de pouvoir mettre en œuvre cette volonté, les éducateurs-enseignants bénéficient de plusieurs outils liés à la structuration spatio-temporelle, à la communication, à la conduite de projets et à l'élaboration d'objectifs avec notamment le PER-EDISP<sup>1</sup> ainsi qu'un nombre important de méthodes liées à la motricité et à la stimulation sensorielle. De plus, ils doivent se doter de références théoriques basées sur le développement sensoriel, physique et psychique de l'enfant avec handicap, sur les besoins fondamentaux de la personne humaine ainsi que sur la dynamique systémique.

## Perspectives

Bien que la Filière Polyhandicap ait été mise en place avant le redéploiement du Domaine de Compétence de l'École Spécialisée, elle s'inscrit totalement dans cette dynamique de changement et de mouvement. Nous avons en perspective la mise en œuvre d'une collaboration plus étroite avec le Domaine de Compétence Polyhandicap qui accompagne des personnes adultes, l'élaboration d'un cahier de formation interne pour les collaborateurs, la définition plus précise de la ligne pédagogique ainsi que l'utilisation d'outils d'évaluation spécifiques permettant de mettre davantage en lumière les compétences émergentes de nos élèves.

Alexandra Nicoulaz  
Responsable de Filière

<sup>1</sup> PER-EDISP

Plan d'étude romand pour les enfants ayant une déficience intellectuelle sévère/profonde ou un polyhandicap.





# La Filière TSA

Il n'y a pas de modèles spécifiques qui permettent de rendre compte de l'ensemble des particularités de fonctionnement des personnes avec un Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA). Aucun n'est en mesure d'apporter une solution unique à tous les problèmes engendrés par le spectre autistique. Il y a toutefois des modèles très complémentaires qui donnent des pistes cruciales pour aider ces personnes face à leur réalité quotidienne.

## La ligne pédagogique

L'orientation pédagogique définie implique:

- Prendre en compte les particularités cognitives des personnes présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme dans toutes les démarches à entreprendre.
- S'inspirer des pédagogies structurées, ce qui implique:
  - Un aménagement des classes basé sur la structuration de l'environnement.
  - La mise en place d'une démarche pédagogique et éducative individualisée spécifique (basée sur une évaluation préalable).
  - La mise en place de colloques de réseaux réunissant tous les partenaires professionnels et familiaux. Ceux-ci sont définis en fonction des besoins du PPEI<sup>1</sup>, mais au minimum 2 fois par année.
  - L'utilisation et la mise en place de moyens de communication visuels concrets (objets, images, pictogrammes, classeur PECS<sup>2</sup>, écrits, etc.).
- Suivre un programme scolaire.

## Les habiletés sociales

Elles représentent les **capacités** qui permettent de **percevoir**, de **comprendre** les messages communiqués par les autres et d'émettre une réponse adaptée par des moyens verbaux et non verbaux.

Ces compétences sont altérées dans la situation d'autisme et c'est pour cette raison que des ateliers spécifiques sont proposés à nos élèves.

Les manques en termes d'habiletés sociales sont accusés par le déficit marqué dans l'utilisation de nombreux comportements non verbaux, dans la difficulté à développer des relations appropriées avec les pairs ainsi que dans le manque de partage spontané des émotions et des intérêts avec autrui ou encore dans la difficulté à interpréter les éléments socio-émotionnels.

Ces difficultés dans les capacités relationnelles entraînent le rejet par les autres et ont une influence sur l'estime de soi et l'équilibre psychologique, augmentant le risque d'apparition d'autres troubles (Schopler, 1983).

Le manque d'habiletés sociales devient, par la suite, le premier obstacle à l'insertion sociale, scolaire et professionnelle.

Nos ateliers d'entraînement aux habiletés sociales visent à apprendre les habiletés interpersonnelles à nos élèves. Il s'agit de leur donner le maximum de clés de compréhension de notre monde interrelationnel.

<sup>1</sup> PPEI

Projet Pédagogique Éducatif Individualisé

<sup>2</sup> PECS,

de l'anglais Picture Exchange Communication System, est un système de communication à base d'échange d'images. Ce système permet de suppléer ou d'augmenter l'échange de la part des personnes ayant des troubles autistiques ou présentant un déficit de la communication sociale.



## La structure

La Filière TSA est composée de **15 classes** réparties sur trois Sites: La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et Cressier.

### Trente éducateurs-enseignants accompagnent 56 enfants au quotidien.

Les professionnels de terrain utilisent des outils pédagogiques et de communication spécifiques adaptés aux élèves TSA. Les professionnels de terrain sont parfois amenés à construire leur propre matériel. Onze élèves sont scolarisés conjointement en école spécialisée et à l'école régulière, dite «**scolarité mixte intégrée**». Cette particularité nécessite un suivi régulier et une étroite collaboration entre professionnels et familles.

Depuis la rentrée d'août 2014, trois conseillères pédagogiques sont venues enrichir la Filière. Deux d'entre elles ont la mission principale d'être **personne ressource** auprès des éducateurs-enseignants en leur apportant leurs visions spécifiques. Elles se partagent le suivi des classes afin que les professionnels puissent bénéficier de la même interlocutrice. La troisième conseillère s'occupe de l'intervention précoce. Elle offre un accompagnement aux enfants d'âge préscolaire, à leurs familles, ainsi qu'aux réseaux de professionnels concernés.

## Les perspectives

La Filière TSA participe à une augmentation continue de ses effectifs d'élèves depuis plusieurs années. Elle n'est pas encore arrivée au terme de la masse d'élèves concernés dans le canton. L'identification et la désignation des besoins spécifiques des enfants et jeunes en situation d'autisme ne datent que de quelques années dans la gestion cantonale.

En même temps, elle est appelée à étendre son champ d'intervention à la prise en charge précoce ainsi qu'à développer l'accompagnement des élèves jusqu'à leur insertion dans des projets socioprofessionnels.

Ariane Haussener  
Responsable de Filière



# L'Internat

Situé à Cressier, l'Internat socio-éducatif (ci-après «l'Internat»), dépend du Domaine de Compétences de l'École Spécialisée de la Fondation Les Perce-Neige. **Il accueille des enfants/adolescents issus des Sites Pédagogiques.**

L'Internat possède **10 chambres** réparties sur trois groupes. Idéalement, les groupes sont constitués sur la base de différents critères tels que la personnalité, les potentialités, les limites, les spécificités, ainsi que le handicap de l'enfant/adolescent. La problématique de la composition des groupes et leur dynamique est étroitement liée à ces différents paramètres et remise en question à chaque fin d'année scolaire. De ce fait, elle requiert de la part des éducateurs/trices de la flexibilité et une bonne capacité d'adaptation.

## Objectifs

L'Internat socio-éducatif vise les objectifs principaux suivants:

- Encourager le développement personnel de l'enfant/adolescent en favorisant toute forme d'apprentissage d'ordre cognitif, de l'estime et du respect de soi, des autres, des lieux, du matériel, des règles institutionnelles et sociales, de l'hygiène corporelle et alimentaire, de l'autonomie dans les gestes du quotidien, de ses capacités relationnelles, etc.
- Proposer à l'enfant/adolescent, en collaboration avec la famille ou autre instance, un accueil partiel ou total, en tenant compte des conditions spécifiques que l'Internat peut lui offrir (infrastructures adéquates, compatibilités au niveau de la population, effectifs à disposition etc.).

La conviction que l'enfant/adolescent peut se développer, la croyance en ses aptitudes, la prise en compte des notions de plaisir, de motivation et d'effort, la confiance mutuelle, une relation harmonieuse, l'empathie, la compassion, le bien-être de l'enfant/adolescent sont au centre de nos préoccupations.





En étroite collaboration avec les parents, les éducateurs/trices enseignants/es et les thérapeutes, nous offrons une prise en charge individualisée basée sur les besoins et les compétences de la personne. Notre démarche éducative est inspirée des théories scientifiques récentes et éprouvées. Nous visons le développement de la compétence en vue d'une plus grande autonomie et d'une meilleure intégration.

Pour ce faire nous travaillons avec différents outils et méthodes tels que:

- La mise en place et le suivi d'un PPEI (Projet Pédagogique Éducatif Individualisé),
- La prise en charge éducative et un environnement structurés basés sur la philosophie TEACCH<sup>1</sup>,
- L'accompagnement spécifique face aux comportements défis,
- Les moyens de communication augmentatifs (PECS),
- L'accompagnement favorisant le développement des habiletés sociales.

Le personnel d'encadrement social – éducateurs/trices et veilleuses – ainsi que la logistique assurent le fonctionnement de l'Internat 24h sur 24h avec des fermetures sur une partie des vacances scolaires ainsi que de certains week-ends.

Les jours de fermeture de l'Internat sont fixés annuellement par la Direction.

### Prise en charge

L'Internat accueille une population très diverse, **l'échelle des âges varie entre 4 et 18 ans**, voir 20 ans au maximum dans des cas particuliers. Les situations de handicap peuvent être de l'ordre de la déficience mentale - associée ou non à des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) ou troubles du comportement - conjuguées ou non avec des situations sociales problématiques, etc.

Les enfants/adolescents y sont pris en charge hors du temps scolaire, c'est-à-dire après l'école, la nuit, le matin avant l'école, les mercredis après-midi, les week-ends et les vacances scolaires (permanences). Le temps de fréquentation de l'Internat peut être partiel ou complet, en fonction des besoins de l'enfant / adolescent et/ou des parents ainsi que de la capacité d'accueil de l'Internat.

Chaque enfant/adolescent vivant dans la société, doit s'y intégrer et s'y adapter en fonction de ses possibilités.

Plusieurs formes intégratives sont proposées à l'Internat:

- L'intégration **individuelle** d'un enfant/adolescent par la pratique d'activités à l'extérieur,
- L'intégration **collective** par la fréquentation de lieux publics (piscine, musée, bibliothèque, restaurant, etc.) permettant de créer des contacts extérieurs.

Ces intégrations sont réalisées avec ou sans accompagnement d'un adulte. Le développement de l'autonomie est privilégié en fonction des moyens de chacun.

L'éducateur/trice est l'interlocuteur privilégié des parents. Il/elle veille à créer avec les familles un partenariat constructif, de confiance, de respect et de partage.

Jean Tschumi  
Éducateur Principal

<sup>1</sup> TEACCH

(Treatment and Education of Autistic and related Communication handicapped Children) est un programme de traitement et d'éducation structurée pour les enfants de tous les âges, atteints d'autisme et de troubles apparentés au développement. Il vise à une meilleure intégration de l'enfant autiste dans sa famille, son environnement, par l'acquisition de compétences et de comportements adaptés.

## Secteur des Classes Intégrées (CLIN)

Depuis une trentaine d'années, la Fondation Les Perce-Neige compte des Classes Intégrées dans plusieurs collèges du Canton. La contrainte à devoir accueillir année après année un plus grand nombre d'élèves sans avoir des locaux en suffisance, a été l'opportunité de sortir de nos murs et d'engager le dialogue avec les directions des écoles dites «régulières» pour y installer certaines de nos classes.

Actuellement, **douze classes** se répartissent entre Fleurier, Colombier, Hauterive, Le Locle et La Chaux-de-Fonds.

Une **soixantaine de nos élèves** fréquentent donc les collèges publics avec une certaine fierté mêlée de passablement d'appréhension à devoir côtoyer des centaines d'autres camarades dans les préaux, les couloirs ou les salles des écoles secondaires.

Nos plus jeunes élèves arrivent vers 6 ans pour nous quitter à la fin de l'école obligatoire, poursuivant ainsi leur cursus scolaire dans les classes de préformation rattachées à la Filière Handicap Mental.

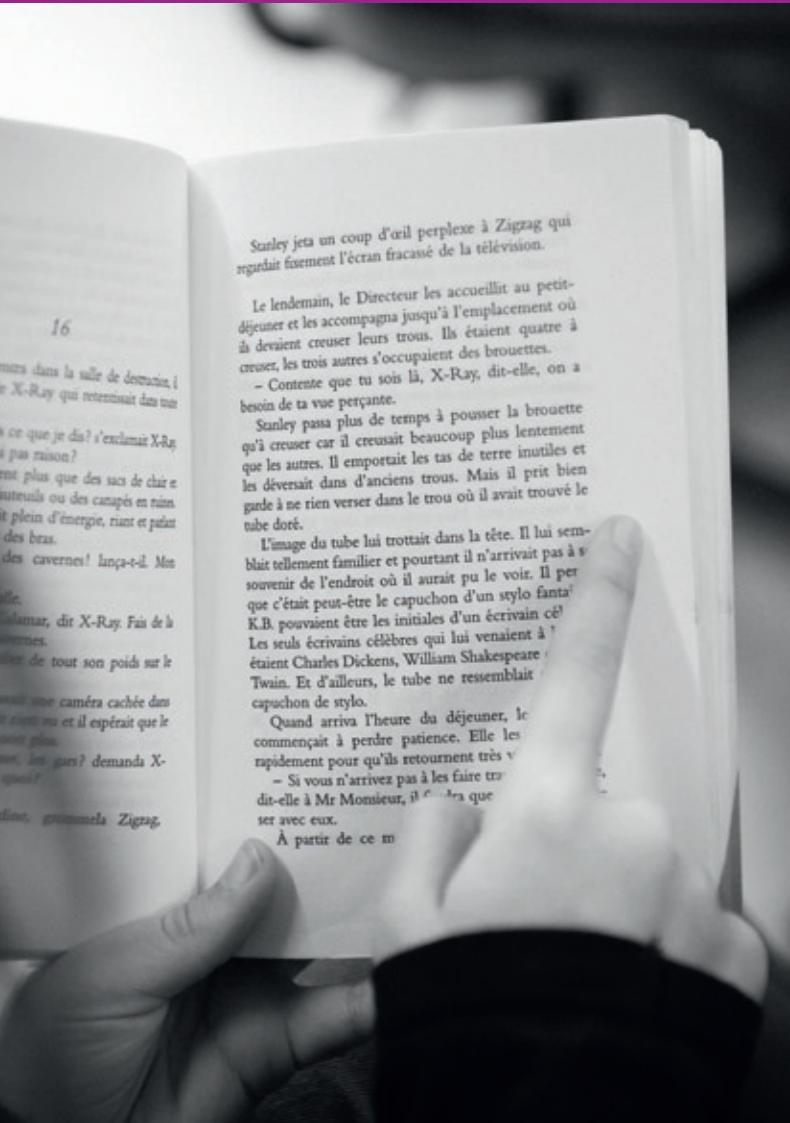
Les tâches des éducatrices-enseignantes sont multiples; en plus de travailler les notions purement scolaires comme le calcul, la lecture, l'écriture, la culture générale; il y a toutes les activités gravitant autour des apprentissages très pratiques que sont les heures, l'argent, les déplacements dans le collège, en ville ou depuis le domicile jusqu'à l'école ou le lieu de thérapie. Savoir se faire à manger, gérer un budget, choisir un menu en fonction des moyens à disposition, chercher un stage, lire un article de journal, écrire une lettre de motivation, s'adresser à quelqu'un au téléphone sont quelques exemples de la riche palette de couleurs chamarrées développées dans nos classes.

Depuis la rentrée scolaire 2014, les Classes Intégrées ont leur propre identité inscrite dans un Secteur, une organisation spécifique et un rattachement à un Site en ce qui concerne la gestion administrative.

Si nos classes ont été totalement opérationnelles dès la rentrée; il reste encore des chantiers en cours comme la rédaction d'un concept de l'intégration, la mise en place d'un carnet scolaire compatible tant avec un PPEI qu'avec le PER. Les réflexions sur notre identité, notre rôle au sein de l'école en constante mutation, continuent à nous occuper.

Pierre-Yves Blanc  
Maitre Principal





Stanley jeta un coup d'œil perplexe à Zigzag qui regardait fixement l'écran fracassé de la télévision.

Le lendemain, le Directeur les accueillit au petit-déjeuner et les accompagna jusqu'à l'emplacement où ils devaient creuser leurs trous. Ils étaient quatre à creuser, les trois autres s'occupaient des brouettes.

— Contente que tu sois là, X-Ray, dit-elle, on a besoin de ta vue perçante.

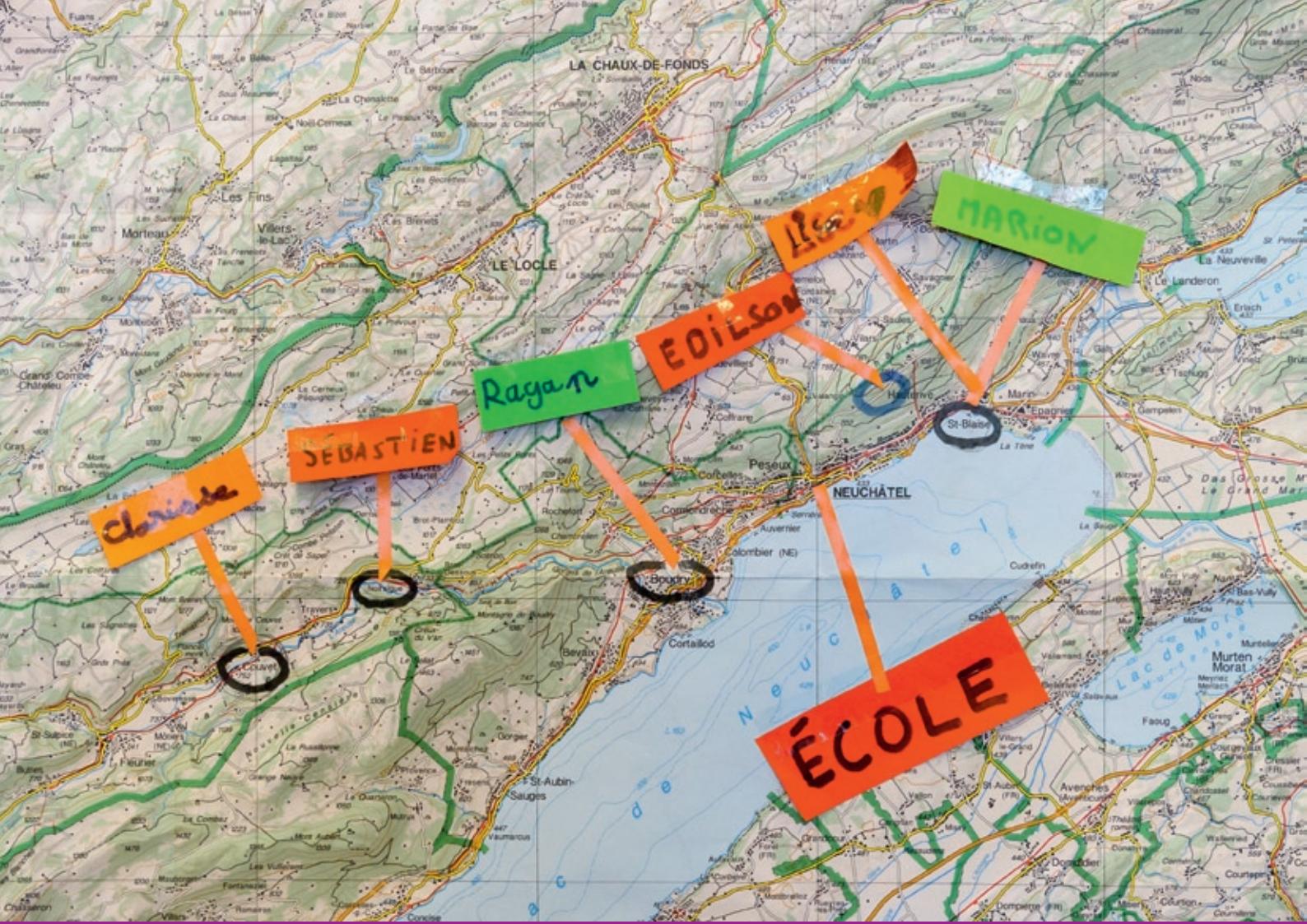
Stanley passa plus de temps à pousser la brouette qu'à creuser car il creusait beaucoup plus lentement que les autres. Il emportait les tas de terre inutiles et les déversait dans d'anciens trous. Mais il prit bien garde à ne rien verser dans le trou où il avait trouvé le tube doré.

L'image du tube lui trotta dans la tête. Il lui semblait tellement familier et pourtant il n'arrivait pas à se souvenir de l'endroit où il aurait pu le voir. Il pensa que c'était peut-être le capuchon d'un stylo fantaisie. K.B. pouvaient être les initiales d'un écrivain célèbre. Les seuls écrivains célèbres qui lui venaient à l'esprit étaient Charles Dickens, William Shakespeare et Mark Twain. Et d'ailleurs, le tube ne ressemblait pas du tout au capuchon de stylo.

Quand arriva l'heure du déjeuner, le Directeur commençait à perdre patience. Elle les rappela rapidement pour qu'ils retournent très vite au travail.

— Si vous n'arrivez pas à les faire travailler, dit-elle à Mr Monsieur, il faudra que nous nous en occasons.

À partir de ce moment,



# Soutien Pédagogique Spécialisé (SPS)

Le Soutien Pédagogique Spécialisé (SPS HM-TSA) est destiné aux élèves en situation de Handicap Mental ou relevant d'un Trouble du Spectre de l'Autisme qui sont **scolarisés en formation régulière**. C'est une mesure octroyée par l'Office de l'Enseignement Spécialisé (OES) suite à une analyse circonstanciée et selon la procédure en vigueur.

Avec le redéploiement de l'École Spécialisée de la Fondation, le SPS HM-TSA est devenu, depuis août 2014, un Secteur à part entière du DC ES.

## La mission des éducatrices-enseignantes

Fin 2014, nous étions **16 éducatrices-enseignantes** de SPS HM-TSA à donner du soutien à **60 élèves dans les classes de tout le canton de Neuchâtel de la 1<sup>ère</sup> à la 11<sup>ème</sup> Harmos** (2 à 8 périodes par élève pour un total de 260 périodes par semaine). Nous avons également suivi 6 élèves avec une référence à distance (observation en classe, conseils, informations au titulaire et à la classe, participation aux rencontres de réseau...). Cette prestation fait suite aux mesures de SPS HM-TSA pour lesquelles il y a eu un arrêt. Elle est octroyée uniquement l'année scolaire qui suit l'avis d'interruption de la mesure. Sur ces 66 élèves, presque les 2/3 relevaient d'un Trouble du Spectre de l'Autisme.

Dans le cadre du SPS HM-TSA, nous aidons des enfants en situation de handicap à remplir leur rôle d'élève, dans des classes régulières, en mettant en place les appuis et adaptations nécessaires qui prennent en compte les dimensions cognitives, affectives, motrices et sociales de chaque individu.

Nous développons notre accompagnement sur la base d'un Projet Pédagogique Individualisé (PPI) comprenant des objectifs de réalisation précis et évaluables.

Nous favorisons l'autonomie de l'élève dans le cadre de son intégration, notamment par des actions permettant d'organiser son travail, d'aménager l'environnement, de structurer le temps et de développer l'estime de soi.

Nous informons, sensibilisons et soutenons les enseignant-es titulaires en proposant des outils pédagogiques et du matériel spécifique, ainsi que des moments d'écoute et de partage. Nous collaborons avec eux, dans le cadre du groupe classe, afin de favoriser les liens sociaux et l'intégration de l'élève. Nous sommes également disponibles pour aider les autres élèves de la classe.

Nous participons aux rencontres de réseau et sommes en relation avec les parents de l'élève en vue de permettre une bonne coordination de l'action pédagogique et un développement harmonieux de l'enfant dans son environnement.

Dominique Schneider Taillard  
Maîtresse Principale





# Service Éducatif Itinérant (SEI)

Le Service Éducatif Itinérant a été réorganisé dès la fin de l'année 2012 avec l'engagement d'une Éducatrice Principale partageant sa fonction entre les interventions auprès des familles et la responsabilité du fonctionnement, du développement du Service. Avec intérêt, son équipe a suivi et participé au redéploiement du Domaine de Compétences École Spécialisée afin que les interactions et la précieuse collaboration à l'interne de la Fondation se pérennissent.

## Mission

En 2014, le SEI a poursuivi sa mission d'accompagnement en Éducation Précoce Spécialisée (EPS), mandaté par l'Office de l'Enseignement Spécialisé (OES) et conformément aux critères définis sur le plan cantonal. **Le suivi en EPS est gratuit pour les parents et s'organise suite à leur demande.**

Les pédagogues du SEI proposent au domicile de jeunes enfants, âgés de **0 à 6 ans**, présentant des difficultés dans leur développement ou dont leur développement est compromis, un soutien éducatif et pédagogique lors de séances hebdomadaires, en partenariat avec la famille et en collaboration avec les autres professionnels intervenant auprès de l'enfant. Les pédagogues soutiennent l'intégration sociale et scolaire des enfants et offrent un espace d'écoute aux parents, valorisant et renforçant les ressources et les compétences familiales.

Le SEI, par ses accompagnements en EPS incluant les échanges réguliers avec les parents et permettant une évaluation périodique des objectifs fixés, permet aux jeunes enfants suivis de préparer leur avenir en améliorant leur potentiel, dans leur contexte spécifique, en prenant en compte leurs dimensions cognitives, affectives, motrices et sociales.

En 2014, souhaité depuis de nombreuses années, un poste supplémentaire a été octroyé au SEI par nos mandataires. Ce qui a permis une plus grande efficience en réduisant notamment la liste d'attente des accompagnements.

**Neuf pédagogues en EPS**, pour 5 EPT (Équivalent Plein Temps) comprenant le poste d'Éducatrice Principale, ont offert un suivi simultanément auprès de 56 enfants et de leur famille (moyenne annuelle); 75 enfants et leur famille ont bénéficié d'un accompagnement plus ou moins long en fonction du besoin constaté ou d'une fin de suivi.

Tout au long de l'année, en moyenne, 6 demandes de suivis déposées par les parents se sont succédées sur la liste d'attente.

**Itinérantes dans tout le canton de Neuchâtel** lors de leurs suivis en EPS, les pédagogues se rencontrent lors du colloque hebdomadaire dans les locaux du SEI (situé à la rue des Saars 131, à Neuchâtel); locaux qui permettent également l'accueil et l'animation de groupe d'enfants ou de parents-enfants et dans lesquels sont réunis le matériel éducatif et pédagogique.

Anne-Lise Butscher  
Éducatrice Principale



# Intervention précoce en autisme

Un projet d'intervention précoce en autisme a vu le jour au sein du Domaine de Compétences de l'Ecole Spécialisée en août 2014. Il a pour mission d'analyser et de répondre aux besoins de prise en charge de ces jeunes enfants, de leurs familles, ainsi que des réseaux de professionnels concernés par le Trouble du Spectre de l'Autisme.

Une conseillère pédagogique est actuellement en activité à 80% pour créer le projet en fonction des besoins, tisser des liens de collaboration avec les divers acteurs professionnels du canton et mettre en place une structure d'accueil et de consultation pour la petite enfance avec autisme. Ce service va s'étoffer dans le courant de l'année 2015. Il est à disposition des familles et des professionnels dès qu'il y a une suspicion d'autisme chez le très jeune enfant. Il peut être sollicité jusqu'à l'intégration de celui-ci dans un milieu scolaire ordinaire, spécialisé ou mixte.

A ce jour, treize enfants de trois à cinq ans ont été concernés par cette démarche.

- Trois situations ont donné lieu à du conseil en famille, ainsi qu'à l'accueil de l'enfant en atelier situé à Cressier, à raison de deux demi-jours par semaine (4 à 6 heures par semaines).
- Deux familles sont suivies uniquement pour du conseil pédago-éducatif spécialisé, mais ne bénéficient pas d'un accueil en atelier.
- Les réseaux professionnels du canton, soit ceux des pédiatres, des crèches, des enseignants du 1er cycle, des thérapeutes indépendantes, ou des praticiennes du service éducatif itinérant ont sollicité du conseil ponctuel pour 8 enfants concernés par un trouble du spectre de l'autisme.

**Ce service d'intervention précoce offre actuellement des possibilités de dépistage d'un trouble du spectre de l'autisme** (dès 12-18 mois) avec l'accord des parents. Les familles peuvent ensuite dirigées vers des services médicaux compétents qui pourront ou non poser un diagnostic provisoire.

Une évaluation des besoins et des compétences de l'enfant est effectuée par la conseillère pédagogique, dans le but de favoriser une démarche de prise en charge globale et adaptée. Tous les domaines développementaux, les spécificités sensorielles de l'enfant, ainsi que les différents contextes de vie sont analysés. Ce bilan permet de mettre en œuvre une démarche pédago-éducative individualisée en collaboration étroite avec la famille et le réseau des professionnels concernés. Les objectifs sont clairement définis et une adaptation de l'environnement est proposée en fonction des difficultés rencontrées par l'enfant. Par ailleurs, des stratégies visant à diminuer les comportements non adaptés sont élaborées et transmises à tous les milieux de vie de l'enfant. Ceci a pour but de favoriser une meilleure cohérence globale de son accompagnement.

L'intervention précoce privilégie la stimulation des comportements tels que: l'imitation et l'attention au partenaire social, mais aussi la capacité de l'enfant à répondre à des stimulations variées, sa motivation, sa capacité à prendre des initiatives, ainsi que la gestion de son comportement. Elle met l'accent sur les capacités sociales et la communication. La stimulation du développement social et communicatif de l'enfant fait donc l'objet d'une attention particulière. C'est tout d'abord à travers des jeux relationnels, sensoriels et moteurs favorisant le plaisir que le tout petit va progressivement développer sa motivation à entrer en communication avec autrui. Le projet pédago-éducatif et les moyens mis en œuvre sont ensuite évalués régulièrement et progressent en fonction de l'évolution de l'enfant. Les objectifs visés ont pour but de stimuler un développement socio-communicatif ressemblant à un développement normal, étape après étape. Pour les plus grands, il s'agit d'introduire progressivement des activités et des moyens plus structurés adaptés à leurs besoins qui leur permettront ensuite de s'adapter plus harmonieusement au milieu scolaire.





# Le Secteur Thérapeutique

En qualité d'École Spécialisée, nous offrons aux élèves de nos classes des **prestations thérapeutiques** principalement sur Site, voire en ambulatoire parfois.

Cette offre plurielle permet une approche globale en matière de pédagogie spécialisée pour répondre aux projets individualisés de nos élèves.

Le Secteur propose différents types de suivis par le biais de thérapeutes internes:

**L'ergothérapie** qui est prescrite lorsque l'enfant:

- Accuse un retard dans son développement moteur, cognitif ou affectif par rapport aux enfants du même âge.
- Montre des déficits ou est gêné dans ses capacités de mouvement, de raisonnement ou dans ses capacités d'agir.
- Réagit par rapport à ses proches, son environnement par des peurs, des agressions, du refus et de la passivité exagérés.

Buts:

- Éviter l'apparition de lésions secondaires à la pathologie ou prévenir leur progression.
- Atteindre une autonomie maximale par le développement et l'amélioration de la motricité globale et fine, de la coordination motrice, de la réception et de l'intégration des informations sensorielles, des capacités de raisonnement et de communication.





- L'entraînement et l'apprentissage à l'autonomie dans les activités de la vie quotidienne.
- L'entraînement à l'utilisation des prothèses.
- Les conseils et le choix des moyens auxiliaires.
- La conception et la fabrication d'attelles et d'adaptations.

(\* cf. association suisse d'ergothérapie)

Nous octroyons des traitements en ergothérapie à **59 élèves** sur nos Sites Pédagogiques.

**La physiothérapie** qui est utilisée en phase aigue, en rééducation, dans la prévention et la promotion de la santé ainsi que dans les soins palliatifs. Elle améliore la qualité de vie, vise le rétablissement des fonctions corporelles atteintes et traite les douleurs.

(\*cf. association suisse de physiothérapie)

Nous octroyons des traitements en physiothérapie à **15 élèves** sur nos Sites Pédagogiques.

**L'orthophonie** ou logopédie dont le thérapeute assume la responsabilité de prévention, d'évaluation et du traitement des troubles de la communication humaine et des troubles associés. Dans ce contexte, la communication englobe toutes les fonctions associées à la compréhension et à l'expression du langage oral et écrit, ainsi qu'à toutes les formes appropriées de la communication non verbale.

(\* cf. association romande des logopédistes diplômés)

Nous octroyons des traitements en orthophonie à **85 élèves** sur nos Sites Pédagogiques.

En complément, 27 élèves effectuent leur traitement en ambulatoire auprès de prestataires privés que nous mandatons à cet effet.

En collaboration avec des mandataires externes, nous octroyons sur nos Sites également d'autres prestations:

**Des suivis en psychomotricité** donnés par le centre cantonal de psychomotricité dont la prestation est une méthode thérapeutique destinée aux enfants, aux adolescents et aux adultes ayant des difficultés sur le plan moteur, comportemental, relationnel ou émotionnel. Cette prise en charge étudie les interactions entre perception, sentiment, pensée, mouvement et comportement. Elle observe la façon dont ces interactions se manifestent sur le plan corporel et influencent le mouvement. Le corps en mouvement constitue donc la base du travail en psychomotricité. Au-delà du corps, la psychomotricité considère la personne dans sa globalité, c'est-à-dire qu'elle tient également compte de la vie psychique de celle-ci ainsi que de son environnement physique, social et culturel.

(\* cf. association suisse des thérapeutes en psychomotricité)

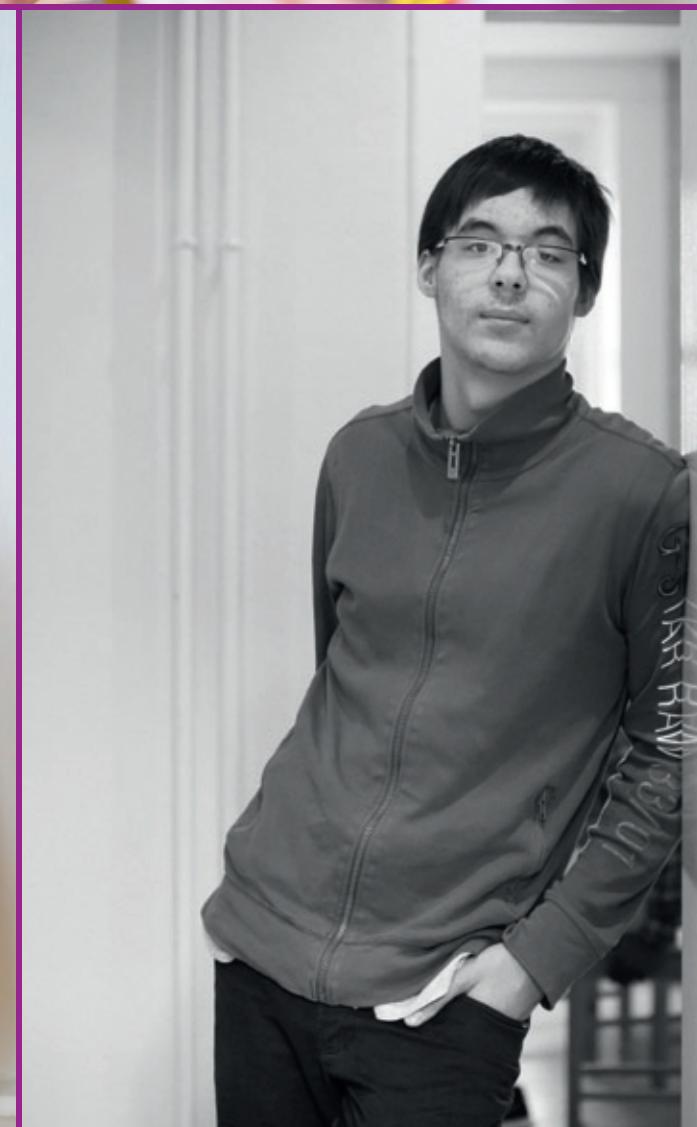
Des suivis en psychomotricité sont octroyés à **48 élèves** sur nos Sites Pédagogiques.

**Des suivis psychologiques** sont donnés par le département de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent du Centre Neuchâtelois de Psychiatrie (CNPea) qui représente un pôle central dans le dispositif des soins psychiatriques destinés aux enfants et adolescents du canton de Neuchâtel.

(\* cf. centre neuchâtelois de psychiatrie)

Des suivis psychologiques sont octroyés à **18 élèves** sur nos Sites Pédagogiques.

Daniel Marthe  
Directeur DC ES



# Le Conseil Pédagogique

Le redéploiement du Domaine de Compétences de l'École Spécialisée a, entre autre, créé une fonction de Conseil Pédagogique spécifique au sein de chacune des trois Filières.

Afin de remplir les tâches qui lui sont confiées, la conseillère pédagogique est à la fois très proche du terrain et en étroite collaboration avec son/sa responsable de Filière. C'est bien en étant à l'écoute des préoccupations, des besoins des collègues praticien(ne)s, ainsi qu'attentive aux besoins spécifiques des élèves, qu'elle participe à **l'amélioration constante des accompagnements pédago-éducatifs** des élèves qui nous sont confiés.

La conseillère pédagogique intervient dans les champs suivants:

## Soutenir des actions de terrain

La conseillère pédagogique peut, à la demande des éducateurs-enseignants, participer à l'observation des élèves et à la co-évaluation de leurs besoins. Elle peut accompagner la construction, la mise en œuvre et l'évaluation des projets pédago-éducatifs individualisés.

## Proposer un environnement et des moyens didactiques

La conseillère peut, après échanges avec les éducateurs-enseignants, mettre à disposition, adapter ou créer de nouveaux outils répondant aux besoins spécifiques des élèves. Elle peut participer à des temps de réflexion commune sur des projets de classes et des adaptations pédagogiques. Elle peut, à la demande des éducateurs-enseignants, co-animer des ateliers en classe.

## Favoriser le développement de compétences

La conseillère prépare et anime les colloques d'analyse de pratique. Elle décline, adapte et élaboré des situations d'apprentissage avec de nouveaux outils et travaille avec les éducateurs-enseignants pour leur mise en œuvre avec les élèves.

Elle organise et/ou anime des rencontres de formation pédagogique à thème.

## Activer une veille informative

La conseillère s'informe des dernières recherches pédagogiques, didactiques et éducatives pouvant intéresser la Filière et les mets à la disposition des équipes. Elle recueille et diffuse à tous les éducateurs-enseignants les outils pédagogiques existants au sein de la Filière. Elle sert d'appui à la transposition didactique (lien théorie pratique) des différents outils, articles ou recherches issus de la veille informative.

## Participer au travail en réseaux

La conseillère participe et/ou anime les réunions de réseau pour les élèves de la Filière, avec tous les partenaires de l'équipe éducative.

Ce rôle à la fois d'écoute, de participation active et de proximité avec les différents collègues (praticien(ne)s, responsables, thérapeutes) favorise la fluidité du passage d'informations, intensifie la collaboration et profile un accompagnement hautement spécifique pour les professionnels.

Silvie Pellaton  
Laure Bühlmann Galvani  
Nadège Foudon  
Laetitia Rothenbuehler

Conseillères Pédagogiques





# LesPerceNeige

FONDATION

Rapport de performance



*Le présent Rapport de performance est établi conformément aux dispositions de la norme de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 21. Ce rapport a pour objectif de renseigner le lecteur des états financiers sur les activités de la Fondation Les Perce-Neige. Les indications présentées dans ce rapport n'ont pas fait l'objet des contrôles de l'organe de révision.*

# Rapport de performance pour l'exercice clos au 31 décembre 2014

## Mission

La Fondation Les Perce-Neige est une fondation selon les articles 80 et suivants du Code Civil Suisse. Elle est régie par des statuts dont la dernière version date du 20 mars 2014. Son siège est à Val-de-Ruz. Elle a pour but la création et l'exploitation d'institutions destinées notamment:

- au dépistage
- à l'accueil
- à l'observation
- à l'instruction
- au traitement
- à l'éducation
- à l'orientation professionnelle
- à la formation professionnelle
- à l'hébergement
- à l'intégration bientraitante

Pour les enfants, adolescents et adultes

- en situation de Handicap Mental (déficience intellectuelle)<sup>1</sup>
- en situation de Polyhandicap<sup>2</sup>
- présentant des Troubles Envahissants du Développement (TED)
- présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA)<sup>3</sup>

Elle peut en outre s'intéresser à d'autres activités relatives aux problèmes des personnes citées ci-dessus.

## Organisation

L'organe suprême est le Conseil de Fondation qui exerce la haute direction et la surveillance des Perce-Neige. Il décide notamment des grandes orientations en lien avec la mission de la Fondation, des actions à entreprendre et du budget annuel. Il valide également les comptes.

Le Conseil de Fondation nomme un directeur général, chargé d'exécuter les décisions du Conseil de Fondation et de veiller à la bonne marche de la Fondation Les Perce-Neige, dont il suit la gestion courante et la représente auprès des Autorités. Le directeur général œuvre au maintien des Domaines de Compétences dans la vision souhaitée par le Conseil de Fondation. Il s'entoure d'une équipe de direction, composée de 8 personnes.

<sup>1</sup> Handicap Mental (déficience intellectuelle)

Arrêt du développement mental ou développement mental incomplet, caractérisé par une insuffisance des facultés et du niveau global d'intelligence, notamment des fonctions cognitives, du langage, de la motricité et des performances sociales de l'environnement.

L'âge de survenue de la déficience doit être inférieur à 18 ans.

La notion de Handicap Mental est souvent suivie des termes «sévère», «moyen» ou «léger» pour le spécifier.

<sup>2</sup> Polyhandicap

Handicap grave à expressions multiples associant toujours une déficience motrice et une déficience intellectuelle sévère ou profonde, entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation.

<sup>3</sup> Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA)

Le TSA est un trouble neurodéveloppemental d'origine probablement génétique. Il touche la personne avant sa naissance. Il est permanent. Il varie en intensité et les manifestations perceptibles varient elles aussi selon le degré d'intensité de la structure autistique. Il touche l'ensemble de la personne dans son développement de la perception, de la communication, de ses émotions, et donc de ses interactions et de ses comportements. Il peut ou non être accompagné d'un retard mental.

Il existe plusieurs autres affections similaires à l'autisme que l'on regroupe avec l'autisme sous le nom de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA). Parmi ces affections, citons le syndrome d'Asperger et le Trouble Envahissant du Développement non spécifié (TED-NS).





## Organes dirigeants

<b>Vincent Martinez</b> Directeur Général de la Fondation
<b>Yves Matthey</b> Directeur Administratif et Financier
<b>Florence Hug</b> Responsable Ressources Humaines
<b>Catherine Bourquin</b> Responsable des Fonctions Sociales Transversales et Bientraitance
<b>Alex Fischli</b> Directeur Domaine de Compétences Polyhandicap
<b>Daniel Marthe</b> Directeur Domaine de Compétences École Spécialisée
<b>Daniel Mathez</b> Directeur Domaine de Compétences Autonomie Large
<b>Michel Fortin</b> Directeur Domaine de Compétences Autonomie Légère et Aînés
<b>Martial Mischler</b> Directeur Domaine de Compétences Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA)

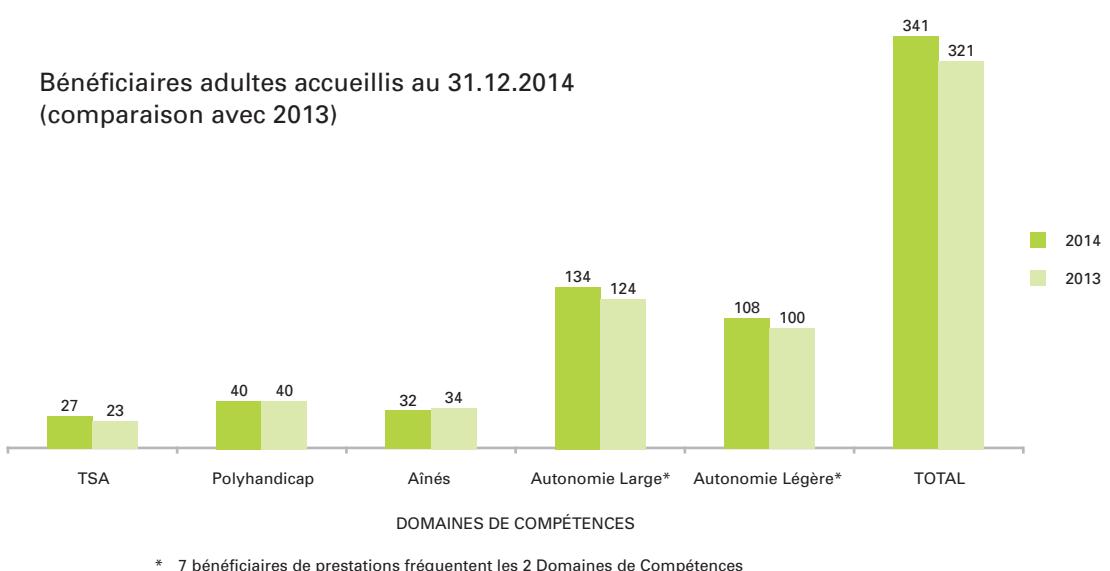
Pour une approche plus spécialisée, la Fondation a choisi de définir des secteurs par typologie de handicap et par âge. Chaque **Domaine de Compétences** est garant de mettre en place un accompagnement individualisé cela à travers la mise en place d'un projet de vie en partenariat entre tous les acteurs (bénéficiaires, familles, personnes de l'environnement du bénéficiaire de prestations et professionnels).

## Les différents Domaines de Compétences et Services

Domaine de Compétences École Spécialisée
Domaine de Compétences Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) Adultes
Domaine de Compétences Autonomie Légère Adultes
Domaine de Compétences Autonomie Large Adultes
Domaine de Compétences Aînés Adultes
Domaine de Compétences Polyhandicap Adultes
Service Administratif et Financier
Service des Ressources Humaines
Service des Fonctions Sociales Transversales et Bientraitance
Services Intendance et Restauration

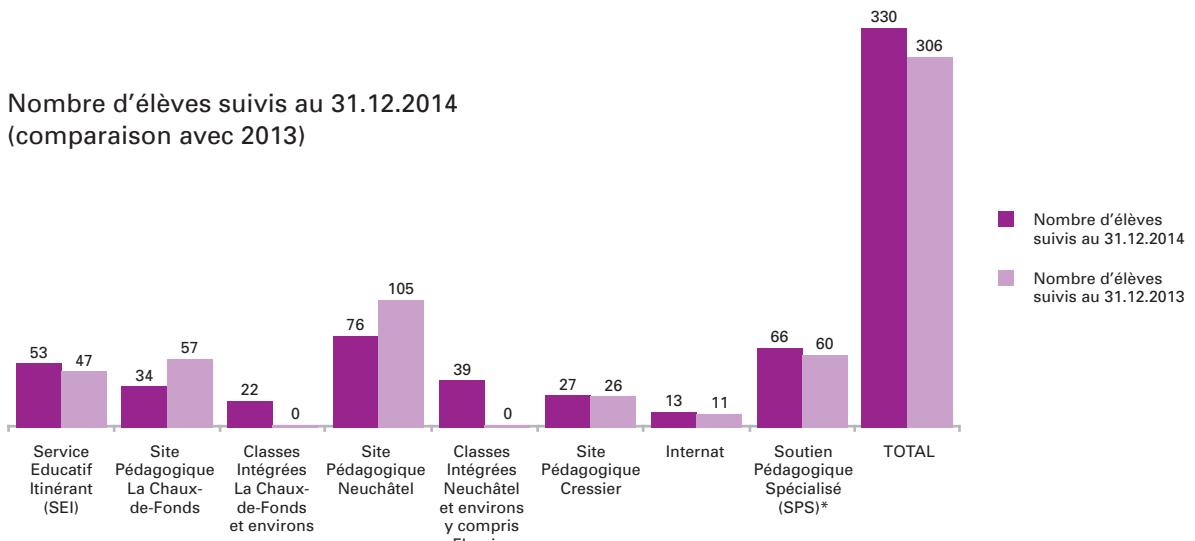
## Statistiques 2014

Bénéficiaires adultes accueillis au 31.12.2014  
(comparaison avec 2013)

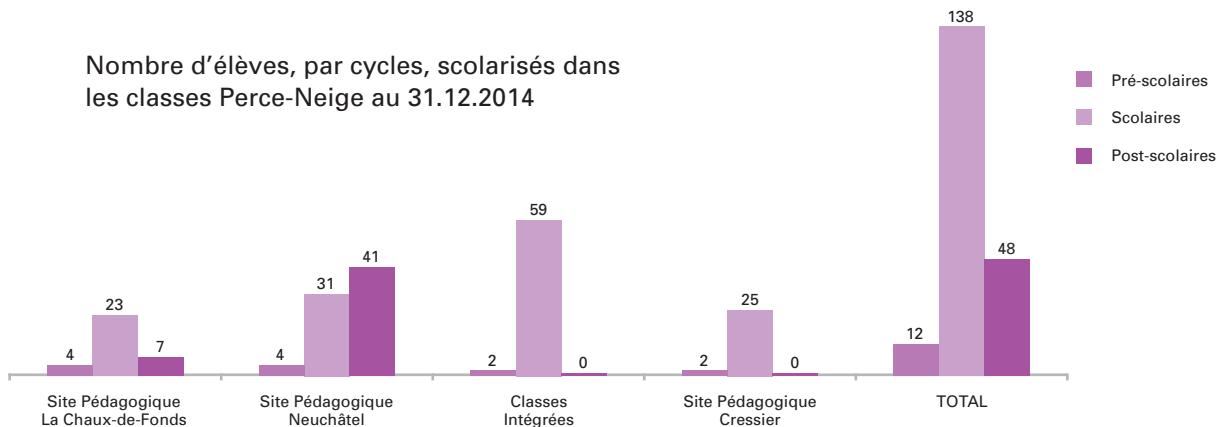


## Domaine de Compétences École Spécialisée

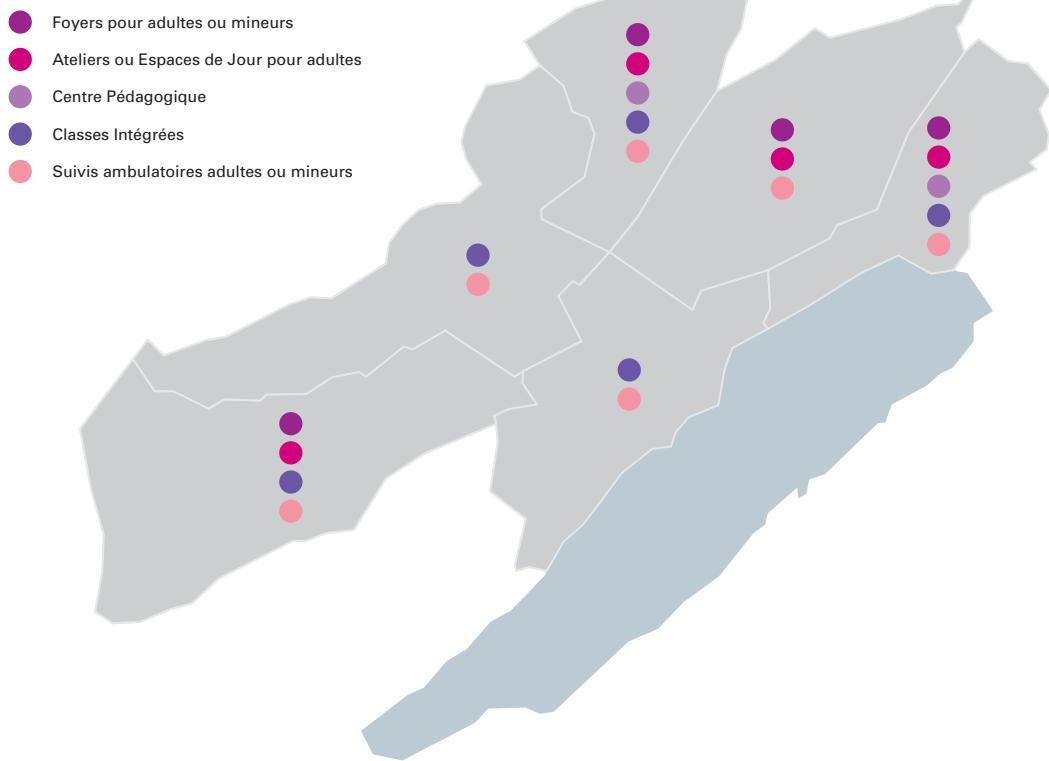
Nombre d'élèves suivis au 31.12.2014  
(comparaison avec 2013)



Nombre d'élèves, par cycles, scolarisés dans les classes Perce-Neige au 31.12.2014



## Prestations par district (vision globale)



## Ressources Humaines, état au 31.12.2014

### Répartition du personnel par sexe et par statut Équivalent Plein Temps (EPT) et effectif

	Femmes		Hommes		Total	
	EPT	Effectif	EPT	Effectif	EPT	Effectif
Fixes en CDI	251.30	392	106.95	125	358.25	517
Apprentis	26.50	27	16.00	17	42.50	44
Sous-total	277.80	419	122.95	142	400.75	561
Sous-total en %	69.32%	74.69%	30.68%	25.31%	100%	100%
Stagiaires	25.40	26	9	9	34.40	35
Autres CDD <sup>1</sup>	2.75	6	0	0	2.75	6
<b>Total</b>	<b>305.95</b>	<b>451.00</b>	<b>131.95</b>	<b>151.00</b>	<b>437.90</b>	<b>602</b>

<sup>1</sup>Autres contrats à durée déterminée: Remplacement accident, formation, maladie, maternité, congé non payé, congé pour service civil, mesures temporaires...

La Fondation compte un personnel pour les 2/3 féminin en termes d'effectif, représentant près de 400 EPT et 561 collaborateurs (apprentis inclus).

### Apprentis et stagiaires

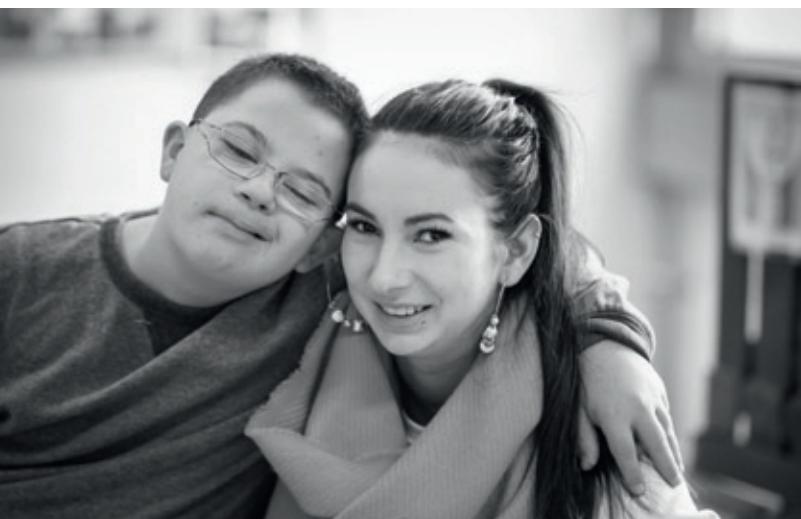
Attentifs à l'intégration dans la vie active de jeunes qualifiés, en mesure par ailleurs de répondre aux besoins du monde du handicap, la Fondation s'engage fortement dans la formation d'apprentis (44 en 2014), principalement dans le métier d'assistant socio-éducatif, mais aussi dans les métiers de gestionnaire en intendance, de cuisinier, et d'employé de commerce. Les cinq Domaines de Compétences portant sur les adultes (Autonomie Légère, Ainés, Autonomie Large, Polyhandicap et Troubles du Spectre de l'Autisme) regroupent plus de 88% des apprentis en 2014, représentant le 12% du personnel employé dans ces domaines (en termes d'effectifs, hors direction).

Nous accueillons également des stagiaires, de degré secondaire II (CFC, maturité professionnelle ou spécialisée) et de degré tertiaire (bachelor, master des Hautes écoles spécialisées ou des universités), ainsi que des stages préalables à l'entrée dans une formation ou réalisés en vue de confirmer une orientation professionnelle.

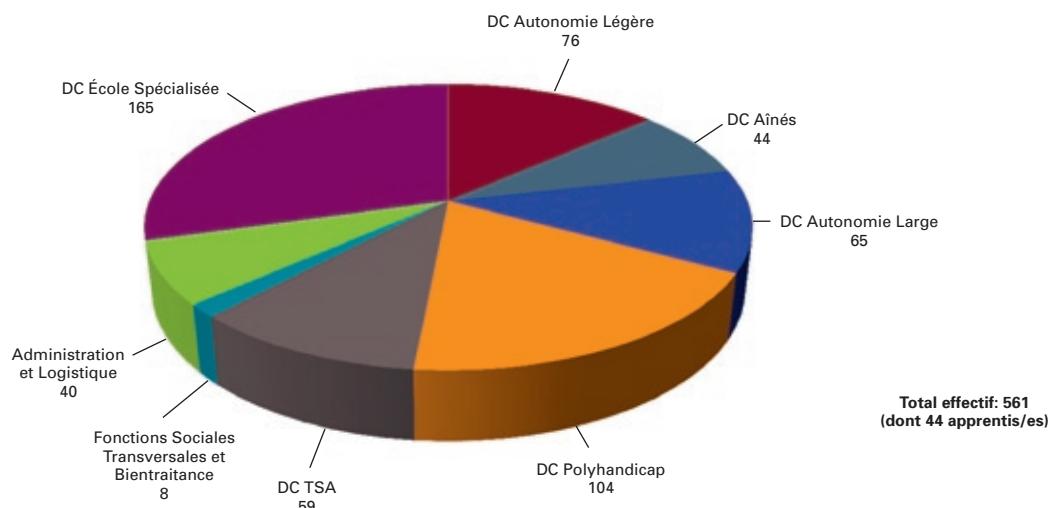
Ces apprentis et stagiaires participent à la veille informative en favorisant le transfert de connaissances, le travail sur des thématiques spécifiques et consolident l'aptitude à créer du lien entre des professionnels de demain. Nous nous réjouissons d'être un employeur attractif pour les jeunes qualifiés.



46

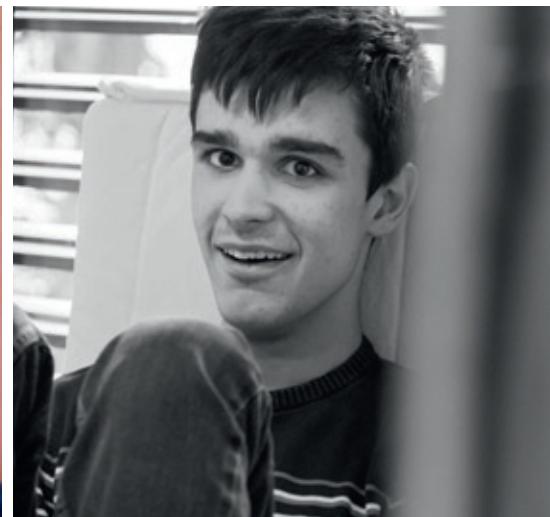
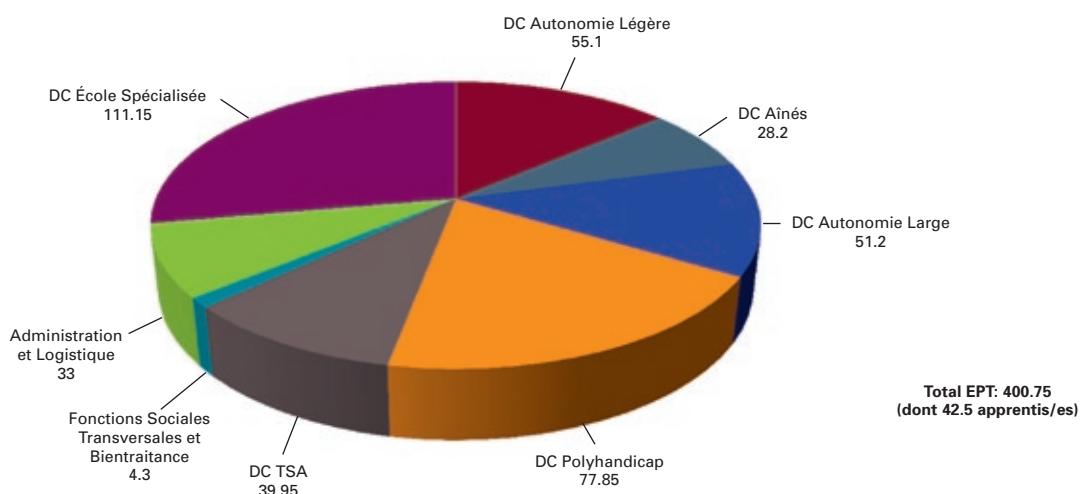


## Effectif par Domaines de Compétences et Services

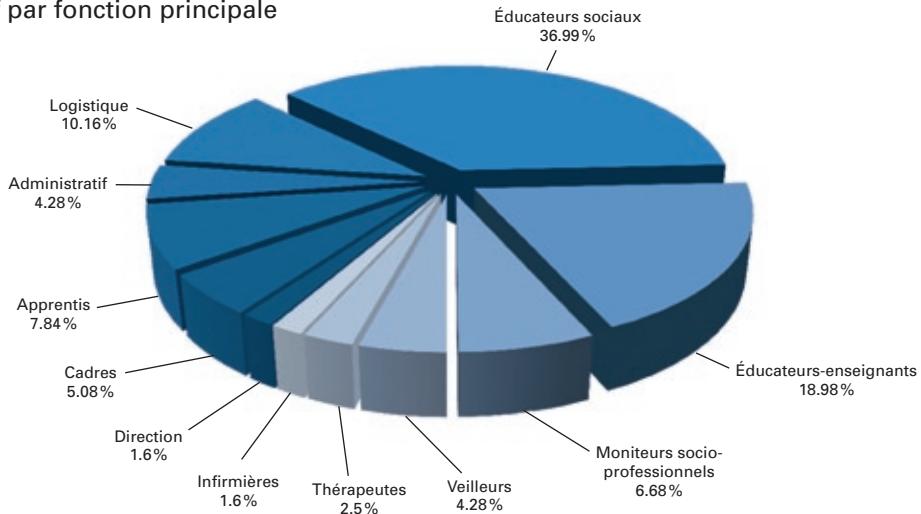


La répartition est basée sur la fonction principale du collaborateur.

## EPT par Domaines de Compétences et Services



## Effectif par fonction principale



Plus de 78 % de l'effectif du personnel occupe une fonction directement en lien avec le bénéficiaire de prestations, représentant également près de 77% des EPT. Nous veillons à ce que même les postes de cadres de responsable d'équipe socio-éducative, socio-professionnelle et maître principal intègrent un pourcentage conséquent du taux d'occupation pour des activités d'accompagnement en relation directe avec le bénéficiaire de prestations adulte ou enfant. Cette approche est garante d'une utilisation efficiente de la dotation en personnel, tout en contribuant à ce que nous restions au plus proche des besoins des bénéficiaires, tout comme ceux des collaborateurs, afin d'y satisfaire dans les meilleures conditions.

## Taux de rotation

### Personnel fixe en CDI (effectif)

Ces taux ne considèrent pas les changements d'emploi au sein de la Fondation

	Total cumulé	À l'échelon suisse 2013, Branche santé humaine et action sociale
Entrées	78	
Démissions	32	
Retraites	9	
Licenciements	5	
Autres départs <sup>2</sup>	5	
Sous-total départs	51	
Effectif au 1.01.2014	498	
Effectif au 31.12.2014	517	
Effectif moyen	507.5	
<b>Taux de rotation volontaire (ou taux de rotation net)</b>	<b>6.31%</b>	<b>7.90%</b>
<b>Taux de rotation brut</b>	<b>10.05%</b>	<b>14.80%</b>

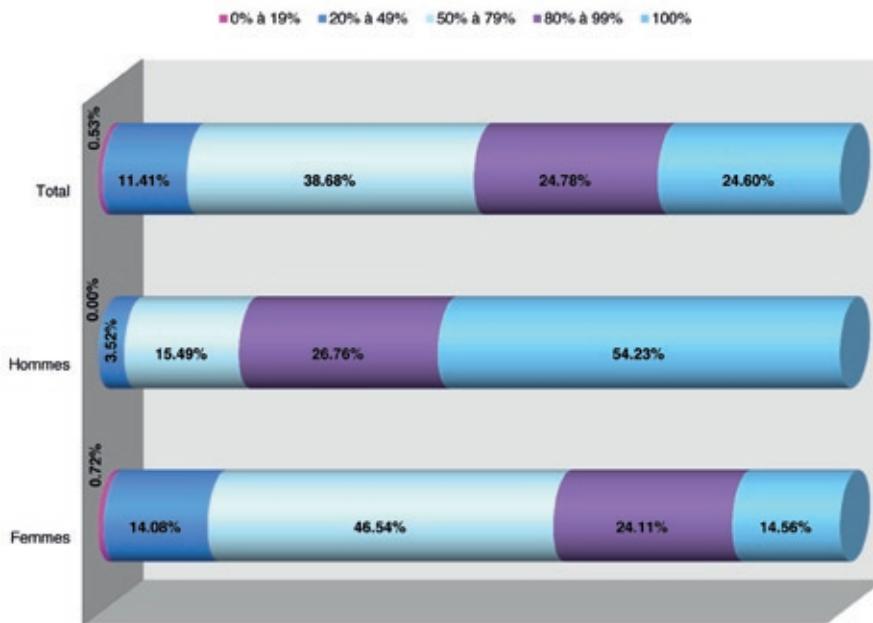
<sup>2</sup> Décès, non-aptitude au travail, AI

Le taux de rotation volontaire porte sur les départs à l'initiative des collaborateurs. Le taux de rotation brut prend en considération, au-delà des sorties volontaires, également les départs à la retraite (anticipés ou à l'âge légal), les cas d'invalidité ou d'inaptitude au poste de travail, les décès et les résiliations à l'initiative de l'employeur.

Les taux de fluctuation du personnel restent, pour l'année 2014, nettement en-dessous des taux mesurés à l'échelon suisse dans la branche santé humaine et action sociale.



## Répartition des taux d'activité en %

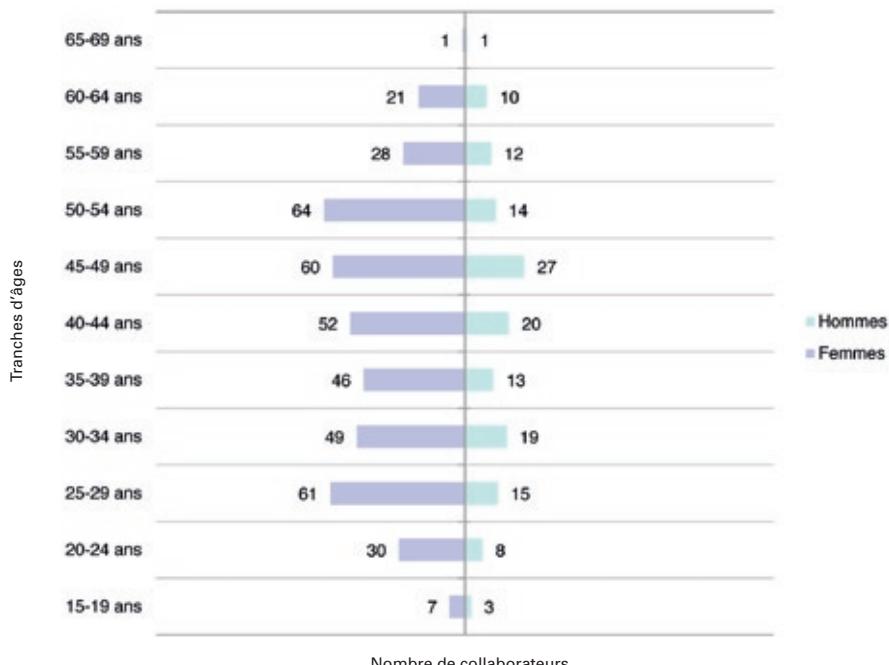


Le travail à temps partiel est reconnu et favorisé dès qu'il le peut pour l'ensemble des métiers de la Fondation. Ainsi les trois quart du personnel travaille à temps partiel:

- Près de la moitié (49.38%) du personnel à un taux d'activité égal ou supérieur à 80%,
- Plus du tiers (38.68%) à un taux d'activité compris entre 50% et 79%.

## Pyramide des âges

	Âge moyen	Effectif
Femmes	40.6 ans	419 personnes
Hommes	41.6 ans	142 personnes
<b>Ensemble du personnel</b>	<b>40.8 ans</b>	<b>561 personnes</b>





LesPerceNeige  
FONDATION

Comptes 2014



# Comptes 2014 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

Bilan au 31.12.2014

		2014	2013
<b>1 ACTIF</b>		<b>94'935'726</b>	<b>92'218'703</b>
<b>10 ACTIF CIRCULANT</b>		<b>45'378'973</b>	<b>42'088'529</b>
100 Liquidités		4'000'568	3'108'651
1000 Caisses		71'248	98'250
1010 Comptes postaux		53'378	101'121
1020 Banques		3'875'942	2'909'280
104 Titres, placements à terme (réalisables à court terme)		1	206
1040 Titres, dépôts à terme		1	206
<b>105 Débiteurs</b>		<b>1'587'861</b>	<b>1'807'607</b>
1050 Débiteurs		1'587'573	1'807'607
1056 Avances de frais aux usagers à refacturer		288	0
<b>106 Autres débiteurs</b>		<b>3'109'266</b>	<b>1'224'321</b>
1060 Autres débiteurs		3'258'172	1'373'399
1062 Impôt anticipé		1'094	922
1069 Ducroire		-150'000	-150'000
<b>107 Stocks</b>		<b>251'881</b>	<b>229'410</b>
1070 Stocks		251'881	229'410
<b>108 Stocks ateliers</b>		<b>256'615</b>	<b>266'636</b>
1080 Stocks ateliers		256'615	266'636
<b>109 Comptes de régularisation d'actif</b>		<b>36'172'781</b>	<b>35'451'698</b>
1090 Actifs transitoires		28'144	1'968'632
1091 Excédent de charges du dernier exercice clôturé		36'144'637	33'483'066
1092 Excédent de charges des exercices précédents (cantons tiers)		0	0
<b>11 ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>49'556'753</b>	<b>50'130'174</b>
110 Immeubles		46'778'075	47'273'964
1100 Terrains		118'300	118'300
1105 Immeubles		48'052'456	47'859'902
1109 Fonds d'amortissement immeubles		-1'392'681	-704'238
<b>111 Equipements</b>		<b>2'135'281</b>	<b>2'149'899</b>
1110 Mobilier et machines		2'986'315	2'795'133
1119 Fonds d'amortissement mobilier et machines		-851'034	-645'234
<b>112 Véhicules</b>		<b>258'150</b>	<b>325'254</b>
1120 Véhicules		687'313	662'238
1129 Fonds d'amortissement véhicules		-429'163	-336'984
<b>113 Informatiques et communication</b>		<b>385'247</b>	<b>381'057</b>
1130 Systèmes informatiques et de communication		894'908	791'576
1139 Fonds d'amortissement systèmes informatiques et de communication		-509'661	-410'519
<b>15 COMPTES CORRECTIFS D'ACTIFS</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>19 COMPTES D'ACTIFS COMPLÉMENTAIRES</b>		<b>0</b>	<b>0</b>



		2014	2013
<b>2</b>	<b>PASSIF</b>	<b>94'935'726</b>	<b>92'218'703</b>
<b>20</b>	<b>CAPITAUX ÉTRANGERS</b>	<b>81'272'395</b>	<b>77'679'219</b>
200	Créanciers	1'379'956	2'270'221
2000	Créanciers	1'379'956	2'270'221
201	Autres Créanciers	178'899	339'575
2011	Dépôts (personnes accompagnées)	178'899	308'757
2015	TVA impôt dû	0	30'818
202	Dettes financières	16'500'000	14'000'000
2020	Dettes bancaires	16'500'000	14'000'000
204	Passifs transitoires	817'367	652'780
2040	Passifs transitoires	817'367	652'780
205	Comptes de régularisation de passif	28'950'654	26'653'040
2050	Avances sur excédent de charges canton	28'927'612	26'653'040
2051	Avances sur excédent de charges hors canton	23'042	0
206	Dettes hypothécaires	33'445'519	33'763'603
2060	Dettes sur prêts	4'862'809	4'901'493
2065	Dettes hypothécaires	28'582'710	28'862'110
<b>21</b>	<b>FONDS PROPRES / CAPITAL DE L'ORGANISATION</b>	<b>13'401'943</b>	<b>14'457'821</b>
210	Capital propre	13'401'943	14'457'821
2100	Capital	8'381'879	8'375'327
2110	Fonds privés	0	0
2120	Réserves libres	556'669	503'808
2150	Réserve de réévaluation	10'130'012	10'572'913
2190	Résultat reporté	-5'666'617	-4'994'227
<b>22</b>	<b>RÉSERVES ET FONDS AFFECTÉS</b>	<b>261'388</b>	<b>81'663</b>
2200	Capital des réserves affectées	261'388	81'663



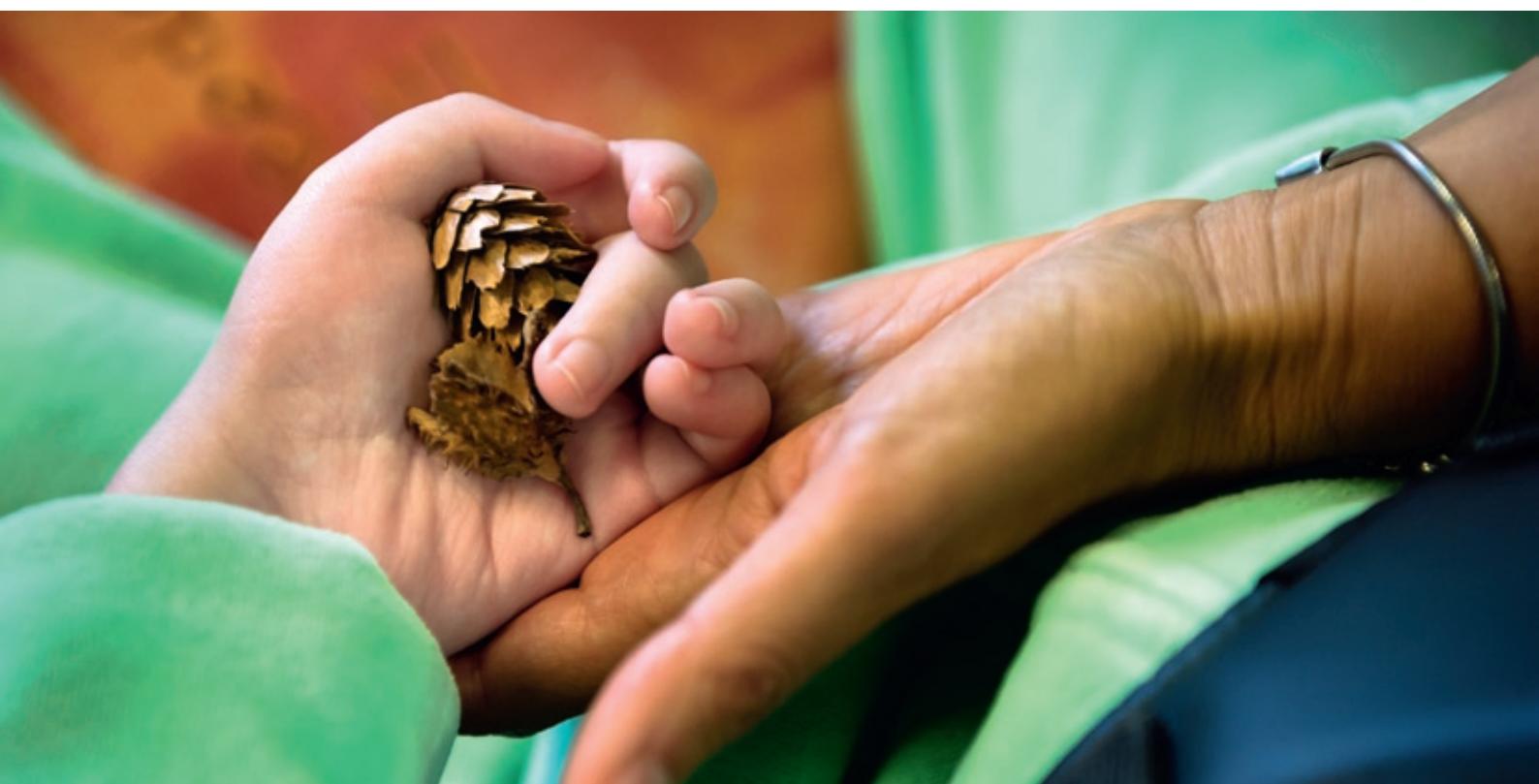
# Comptes 2014 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

## Pertes & Profits

	Bouclément 2014	Bouclément 2013
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
30 Salaires formations	7'255'234	7'292'161
31 Salaires accompagnement	15'775'616	13'772'913
32 Salaires thérapie	786'769	820'431
33 Salaires direction et administration	2'717'141	2'585'211
34 Salaires économat et service de maison	2'197'527	2'074'767
35 Salaires service technique	763'355	783'220
36 Salaires ateliers et ateliers d'occupation	3'968'008	4'953'682
37 Charges Sociales	8'456'360	7'605'950
38 Autres charges du personnel	289'517	487'141
39 Honoraires pour prestations de tiers	762'784	902'115
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>42'972'311</b>	<b>41'277'591</b>
40 Matériel médical d'exploitation	111'974	102'971
41 Produits alimentaires et boissons	1'250'969	1'183'823
42 Ménage	228'158	252'866
43 Entretien, réparation immobilisations corporelles	952'147	955'356
44 Charges d'investissements	2'503'149	2'419'579
45 Energie et Eau	740'472	788'531
46 Ecole, formation et loisirs	266'960	282'324
47 Bureau et administration	991'256	538'793
48 Outilage et matériel pour ateliers	466'845	501'442
49 Autres charges d'exploitation	2'608'547	2'286'408
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>10'120'477</b>	<b>9'312'093</b>
<b>CHARGES SALARIALES ET D'EXPLOITATION</b>	<b>53'092'788</b>	<b>50'589'684</b>



54





	Boulement 2014	Boulement 2013
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
60 Revenus provenant de la compensation des coûts intracantonale	11'277'047	11'236'259
61 Revenus provenant de la compensation des coûts extracantonale	3'432'414	3'535'871
62 Revenus découlant d'autres prestations	319'302	332'432
63 Revenus provenant de prestations de services, commerce et production	1'116'028	1'165'886
65 Revenu provenant d'autres prestations de service aux personnes accompagnées	148'755	248'081
66 Revenu des loyers et intérêts du capital	104'775	84'891
67 Revenu d'exploitation annexe	9'768	6'089
68 Revenus provenant de prestations au personnel et à des tiers	521'997	491'300
69 Contributions à l'exploitation et dons	18'065	5'809
<b>6 PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>16'948'151</b>	<b>17'106'618</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-36'144'637</b>	<b>-33'483'066</b>
7 Charges hors exploitation	-481'829	-342'731
7 Produits hors exploitation	183'233	176'904
<b>7 CHARGES ET PRODUITS HORS EXPLOITATION</b>	<b>-298'596</b>	<b>-165'827</b>
8 Charges extraordinaires	-406'433	-4'831'787
8 Produits extraordinaires	32'639	3'387
<b>8 CHARGES ET PRODUITS EXTRAORDINAIRES</b>	<b>-373'794</b>	<b>-4'828'400</b>
<b>RESULTAT INTERMEDIAIRE</b>	<b>-36'817'027</b>	<b>-38'477'293</b>
<b>RESULTAT DES FONDS</b>		
Fonds affectés		
attribution	193'225	3'050
utilisation	-13'500	-1'349
	179'725	1'701
Fonds libres		
attribution	102'052	432'950
utilisation	-42'639	-47'755
	59'413	385'195
<b>RESULTAT ANNUEL 1</b>	<b>-36'577'889</b>	<b>-38'090'397</b>
<b>ATTRIBUTION / PRELEVEMENT</b>		
Dont attribution/prélèvement au déficit d'exploitation	36'144'637	33'483'066
Dont attribution/prélèvement au capital propre	672'390	4'994'227
Dont attribution/prélèvement au fonds affectés	-179'725	-1'701
Dont attribution/prélèvement au capital propre	-6'552	-234'358
Dont attribution/prélèvement aux fonds libres	-52'861	-150'837
<b>RÉSULTAT ANNUEL 2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

# Comptes 2014 - Fondation Les Perce-Neige (en CHF)

## Tableau de variation des fonds propres au 31 décembre 2014

	31.12.2014	Attribution Legs au capital	Attribution résultat 2014	Utilisation de la réserve de réévaluation	01.01.2014
Capital	4'693'358	6'552			4'686'806
Capital lié généré	3'458'521				3'458'521
Capital libre généré	230'000				230'000
Réserve de réévaluation	10'130'012			-442'901	10'572'913
Réserves libres	556'669	-6'552	59'413		503'808
Résultat reporté	-5'666'617		-672'390		-4'994'227
<b>FONDS PROPRES TOTAUX</b>	<b>13'401'943</b>	<b>0</b>	<b>-612'977</b>	<b>-442'901</b>	<b>14'457'821</b>

## Tableau de financement pour l'exercice clos au 31 décembre 2014

	2014	2013
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITE D'EXPLOITATION		
Résultat net de l'exercice	-36'577'889	-38'090'397
Attribution de déficit non inclus dans le résultat	36'144'637	33'483'066
Amortissements	642'662	677'980
Réévaluation de l'actif immobilisé	0	0
Dons et produits affectés en permanence	-6'552	-4'358
Augmentation/Diminution des débiteurs	-1'665'199	-363'734
Augmentation/Diminution des stocks	-12'450	-25'797
Augmentation/Diminution des comptes de régulation d'actif	-721'083	-1'239'798
Augmentation/Diminution des créanciers	-1'050'941	906'073
Augmentation/Diminution des passifs transitoires	164'587	-250'813
Augmentation/Diminution des comptes de régulation de passif	2'297'614	1'598'370
<b>FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITE D'EXPLOITATION</b>	<b>-784'614</b>	<b>-3'309'408</b>
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITE D'INVESTISSEMENTS		
Investissements en immobilisations corporelles immeubles	-192'554	-1'889'102
Investissements en immobilisations corporelles meubles	-319'589	-509'675
Désinvestissements en immobilisations corporelles immeubles	0	0
Désinvestissements en immobilisations corporelles meubles	0	0
<b>FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITE D'INVESTISSEMENTS</b>	<b>-512'143</b>	<b>-2'398'777</b>
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITE DE FINANCEMENTS		
Dons et produits affectés en permanence	6'552	4'358
Augmentation/Diminution des dettes financières à long terme	-318'084	5'228'456
<b>FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITE DE FINANCEMENTS</b>	<b>-311'532</b>	<b>5'232'814</b>
<b>TOTAL DES FLUX DE FONDS</b>	<b>-1'608'289</b>	<b>-475'371</b>
AUGMENTATION/DIMINUTION DES LIQUIDITES		
Etat des liquidités au 1er janvier	-10'891'143	-10'415'772
Etat des liquidités au 31 décembre	-12'499'432	-10'891'143
<b>VARIATION DES LIQUIDITES</b>	<b>-1'608'289</b>	<b>-475'371</b>



# Annexe aux comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2014 (en CHF)

## Présentation

La Fondation Les Perce-Neige est une fondation privée qui propose des prestations à toute personne (enfant, adolescent et adulte) en situation de Handicap Mental. Le but de la Fondation est d'inscrire les bénéficiaires de prestations dans une dynamique d'autonomisation, d'autodétermination et d'intégration. Les compétences et potentialités des personnes en situation de Handicap Mental, de Polyhandicap et/ou de Troubles du Spectre de l'Autisme sont soutenues et valorisées.

## Principes comptables

### Base de présentation des comptes annuels

Les états financiers de La Fondation Les Perce-Neige ont été établis conformément à la loi suisse et aux recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss-GAAP RPC. Les comptes sont préparés selon le principe des coûts historiques, à l'exception des immeubles de rendement évalués à la valeur de marché. Le Conseil de Fondation a approuvé les comptes de la Fondation Les Perce-Neige en date du 21 avril 2015.

### Application des normes Swiss GAAP RPC

Il est à relever que la présentation des comptes de la Fondation Les Perce-Neige selon les normes Swiss GAAP RPC n'influence pas le déficit d'exploitation ni les subventions reçues et à recevoir par l'Etat de Neuchâtel.

## Principes d'évaluation

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale, déduction faite des éventuelles corrections de valeur. Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les immobilisations exceptés les immeubles sont évaluées au coût historique, déduction faite des amortissements nécessaires. Les immeubles, pour lesquels le coût d'acquisition est difficilement reconstituable, ont été évalués à leur valeur cadastrale. Seuls les deux immeubles de rendement ont fait l'objet d'une analyse par un gérant immobilier et sont donc évalués à la valeur de marché. L'amortissement des immeubles d'exploitation a commencé au 1er janvier 2013 et la charge est compensée par un prélèvement sur la réserve de réévaluation. Seuls les amortissements des infrastructures des objets loués sont mis en charge hors exploitation.



## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles détenues par la Fondation les Perce-Neige figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

## Amortissements

Les amortissements sont calculés selon les règles en vigueur à l'Etat de Neuchâtel, qui correspondent aux durées d'utilisations usuelles, et sont conformes aux méthodes d'amortissement préconisées par Swiss GAAP RPC.

Les durées d'amortissement et principes d'amortissement sont les suivants:	Années	Principes
Véhicules	5 ans	Méthode linéaire
Développements et équipements informatiques	5 ans	Méthode linéaire
Mobilier et matériel de bureau	10 ans	Méthode dégressive

## Reconnaissance des revenus

Les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques reviendront à la Fondation Les Perce-Neige et peuvent être estimés avec une fiabilité raisonnable.

## Dons

Les dons sont reconnus dans les comptes hors exploitation et sauf mention particulière du donneur sont considérés comme des fonds libres. Lorsque le donneur émet un souhait particulier alors celui-ci est considéré comme un fonds affecté. Ces fonds sont présentés conformément à la norme 21 des Swiss-GAAP RPC.

## Legs

Les produits des legs et successions sont enregistrés par les fonds libres et transférés ensuite comme fonds propres. Ils ne sont comptabilisés qu'une fois les fonds transférés.



### Indemnités des organes dirigeants

Les organes dirigeants travaillent à titre bénévole. Seuls les débours sont remboursés au Président du Conseil de Fondation.

### Événements postérieurs à la date du bilan

Il n'y pas d'événements postérieurs à la date du bilan qui impacteraient les comptes 2014.

### Exonération d'impôt

La Fondation Les Perce-Neige est au bénéfice d'une exonération fiscale, portant sur l'impôt communal, cantonal et fédéral en vertu des buts de la Fondation. Elle est également exonérée des droits de succession.

### Gestion des risques financiers

Les risques financiers sont analysés de manière régulière à travers le système de contrôle interne. Les contrôles sont en place afin d'éliminer les risques majeurs de l'organisation.

### Liquidités

Le suivi des liquidités est établi mensuellement et communiqué au Président du Conseil de Fondation. Ce rapport permet de suivre les besoins en liquidités en lien avec la garantie de découvert de l'Etat vis-à-vis de notre partenaire financier.

### Débiteurs

Les créances sont comptabilisées à la valeur nominale. Une correction de valeur appropriée est calculée pour les créances douteuses. La forte augmentation de la catégorie «Débiteurs industriels» provient du fait que les communes neuchâteloises ont été facturées dans le cadre de l'exercice 2014 pour les subsides scolaires.

	2014	2013
Débiteurs représentants légaux	1'587'573	1'807'607
Avance de frais aux usagers	288	0
<b>Total Débiteurs</b>	<b>1'587'861</b>	<b>1'807'607</b>

### Autres débiteurs

	2014	2013
Débiteurs assurances	64'425	77'455
Débiteurs cantons tiers	636'628	586'067
Débiteurs industriels	2'194'326	314'732
Débiteurs divers	362'793	396'067
Ducroire	-150'000	-150'000
Impôt anticipé	1'094	922
<b>Total des autres débiteurs</b>	<b>3'109'266</b>	<b>1'224'321</b>

### Stocks

Les stocks sont constitués principalement d'articles pour les ateliers ainsi que pour la boutique ç.

### Comptes de régularisation d'actifs

Le poste contient quelques lissages de loyers et d'assurances.

### Excédent de charges

Ce poste inclut uniquement le déficit d'exploitation. Ce montant est régularisé l'année suivante déduction faites des avances sur excédents de charges comptabilisés au passif du bilan.

### Immeubles

	Terrains	Immeubles d'exploitation	Immeubles de rendement	Valeur totale 2014	Valeur totale 2013
Valeur brute au 1.1	118'300	46'189'902	1'670'000	47'978'202	41'848'078
Acquisitions/Travaux d'amélioration		249'312		249'312	1'889'102
Subventions reçues		-56'758		-56'758	0
Réévaluations selon normes Swiss-GAAP					4'241'022
Valeur brute au 31.12	118'300	46'382'456	1'670'000	48'170'756	47'978'202
Fonds d'amortissement au 01.01		-704'238		-704'238	
Sorties					
Amortissements		-688'443		-688'443	-704'238
Fonds d'amortissement au 31.12		-1'392'681		-1'392'681	-704'238
<b>Valeur nette au 31.12</b>	<b>118'300</b>	<b>44'989'775</b>	<b>1'670'000</b>	<b>46'778'075</b>	<b>47'273'964</b>

#### Principe comptable général

Lors de la première application des Swiss Gaap RPC les immeubles d'exploitation ont été évalués à leur valeur cadastrale, par analogie au coût d'acquisition. Ce principe est élargi avec la mention suivante: «Exception faite pour les immeubles dont le coût d'acquisition peut être établi de manière fiable». Ceci est le cas pour les immeubles de Fleurier et du «CFVR».

Les travaux amenant une plus-value aux biens immobiliers sont activés.

Afin de tenir compte de l'obsolescence des biens immobiliers, un amortissement de un pourcent de la valeur retenue est appliqué. Cet amortissement est comptabilisé conformément à la norme au débit de la réserve de réévaluation. Le montant de cet amortissement pour l'année 2014 est de CHF 442'901.-.

Pour les infrastructures dans des locaux loués, l'amortissement est calculé sur la durée résiduelle du bail. Cet amortissement est comptabilisé dans les charges hors exploitation. L'amortissement sur les infrastructures se monte à CHF 245'542.- et correspond aux infrastructures de la Boulangerie aux Hauts-Geneveys et des Ateliers du Quartz à La Chaux-de-Fonds.

Ces amortissements n'ont donc aucun impact sur les comptes d'exploitation et donc sur le financement payé par l'Etat de Neuchâtel.

#### Terrains

Le terrain «les Gouttes d'Or» est évalué à la valeur cadastrale de CHF 105'000.- et le terrain viticole de Cressier également évalué à sa valeur cadastrale, pour un montant de CHF 13'300.-.

La négociation sur la servitude du terrain «Les Gouttes d'Or» n'est pas encore finalisé.

#### Immeubles d'exploitations

Une rénovation complète des structures modulaires sis à Petit-Pontarlier 21 a été réalisé pour environ CHF 111'000.- La finition des travaux au bâtiment «CFVR» est comptabilisé à hauteur de CHF 32'000.- environ et CHF 50'000.- concerne des améliorations notables sur le Site des Hauts-Geneveys. Des nouvelles constructions vont se réaliser en 2015 et les coûts préliminaires se montent à environ CHF 56'000.-. Cela concerne le nouveau bâtiment de Port-Roulant 5bis, et les constructions modulaires de Lignières et des Hauts-Geneveys.

Des subventions ont été reçues pour les améliorations énergétiques et pour la détection incendie au «CFVR» se montent à CHF 56'758.-

#### Immeubles de rendement

Des travaux d'une relative importance ont été réalisés sur ces deux immeubles pour un montant d'environ CHF 100'000.- Ces montants n'ont pas été activés et il n'y a pas lieu d'actualiser la valeur de marché.

### Equipements

	2014	2013
Valeur brute au 1.1	2'795'133	2'605'328
Acquisitions	191'182	189'805
Sortie		
Valeur brute au 31.12	2'986'315	2'795'133
Fonds d'amortissement au 01.01	-645'234	-434'775
Sorties		
Amortissements	-205'800	-210'459
Fonds d'amortissement au 31.12	-851'034	-645'234
<b>Valeur nette au 31.12</b>	<b>2'135'281</b>	<b>2'149'899</b>

### Véhicules

	2014	2013
Valeur brute au 1.1	662'238	474'966
Acquisitions	25'075	187'271
Sortie		
Valeur brute au 31.12	687'313	662'238
Fonds d'amortissement au 01.01	-336'984	-239'458
Sorties		
Amortissements	-92'179	-97'526
Fonds d'amortissement au 31.12	-429'163	-336'984
<b>Valeur nette au 31.12</b>	<b>258'150</b>	<b>325'254</b>

### Informatique et communication

	2014	2013
Valeur brute au 1.1	791'576	658'976
Acquisitions	103'332	132'600
Sortie		
Valeur brute au 31.12	894'908	791'576
Fonds d'amortissement au 01.01	-410'519	-280'314
Sorties		
Amortissements	-99'142	-130'205
Fonds d'amortissement au 31.12	-509'661	-410'519
<b>Valeur nette au 31.12</b>	<b>385'247</b>	<b>381'057</b>





### Prévoyance professionnelle

Les collaborateurs de la Fondation sont assurés auprès de prévoyance.ne. Au 31 décembre 2014, la Fondation avait dans ses comptes, pour les charges courantes uniquement, une dette vis-à-vis de prévoyance.ne de zéro franc.

En 2013 une charge extraordinaire avait été constituée pour remplir les obligations de La Fondation suite au projet de loi du Grand Conseil Neuchâtelois du 26 juin 2013 permettant la recapitalisation de prévoyance.ne. Ce montant s'inscrit dans le cadre de la constitution de réserve de fluctuations de valeurs. Afin d'honorer cette dette en résultant, un prêt avait été contracté auprès de prévoyance.ne pour le même montant. Cette recapitalisation a été réévaluée avec effet au 1er janvier 2014 pour un montant complémentaire de CHF 64'000.- Ce montant a été payé sans augmentation du prêt.

Les caractéristiques du prêt de CHF 3'715'000.- sont les suivantes:

- Taux 3.5%
- Durée 25 ans
- Annuité variable
- Caution obtenue par le Conseil d'Etat sur 25 ans; rémunération de cette garantie à hauteur de 0.5%
- Au 31 décembre 2014, le montant dû à Prévoyance.ne est de CHF 3'566'700.-

Dans le cadre de cette même recapitalisation, une provision pour la part à l'apport supplémentaire (CHF 825'800) due au 1er janvier 2019 a été créée depuis 2013. Ce montant a été actualisé au taux technique de la caisse de pension, soit 3.5%. La provision à charge de l'exercice 2014 est de CHF 36'710 et se monte à fin 2014 à CHF 732'011.-.

Le Grand Conseil avait également décidé du passage à la primauté des cotisations (par rapport à la primauté des prestations en vigueur aujourd'hui) dès que le taux de couverture de la caisse aurait atteint 80% mais au plus tard au 1er janvier 2039. A ce moment là, et sur la base des chiffres calculés en juin 2014, la Fondation devrait payer le montant d'environ CHF 13'819'000.- A ce stade il a été décidé de ne pas prendre de provision. En effet, les conséquences d'une provision en lien avec la subvention de l'Etat de Neuchâtel n'est pas clair, la date d'exécution n'est pas connue et le montant peut encore évoluer de manière importante. Toutefois compte tenu de la hauteur du montant concerné, ce point sera repris courant 2015 avec l'Etat de Neuchâtel et une éventuelle provision pourrait être prise dans les comptes 2015.

Pour corroborer la situation décrite ci-dessus, une lettre de Prévoyance.ne du 17 février 2015 nous apprend qu'il existe deux interprétations quant au montant à verser à Prévoyance.ne pour notre part au découvert résiduel. Le montant à verser pourrait être de CHF 15'219'800 au lieu des CHF 13'819'000.- Cela nous conforte pour obtenir une clarification de l'Etat de Neuchâtel afin de savoir s'il y a lieu de provisionner un montant et sur quelle somme on doit se baser.

### Dettes financières

Le montant concerne le solde du C/C à la BCN, y inclut l'avance à terme en cours.

### Passifs transitoires

2014	2013
817'367	652'780

Cette rubrique inclut les transitoires courants dont les montants ont pu être estimés de façon fiable et sur la base d'un engagement certain.

### Comptes de régularisation de passifs

2014	2013
28'950'654	26'653'040

Ces montants viennent des acomptes de régularisation de l'Etat de Neuchâtel pour la couverture du déficit d'exploitation de l'année 2014 et d'un montant dû sur les comptes 2013 au canton de Berne de CHF 23'042.-.

## Dettes hypothécaires

Les dettes hypothécaires contractées auprès de la Banque Cantonale Neuchâteloise se montent à CHF 28'582'710. En 2013, le montant était de CHF 28'862'110.-.

Les articles suivants sont grevés comme suit:

Cédule hypothécaire	Montants	Articles	Cadastre	CHF
6 cédules	2'858'000	2331/H; 2328/E; 2327/D; 2329/F; 726; 1250; 4145	Dombresson/Cressier	1'485'737
4 cédules	1'210'000	174	Lignières	1'141'614
5 cédules	15'930'000	1304	Les Hauts-Geneveys	11'467'400
2 cédules	4'305'000	396; 13789	Neuchâtel	2'736'466
3 cédules	670'000	4707; 13191	La Chaux-de-Fonds	473'480
1 cédule	8'100'000	3351	Fleurier	8'073'013
8 cédules	4'330'000	1866; 1990	Cernier	3'205'000
<b>37'403'000</b>				<b>28'582'710</b>

## Assurances-incendie des immobilisations corporelles

	31.12.2014	31.12.2013
Mon Loisir 23, Les Hauts-Geneveys	40'890'000	40'890'000
Mon Loisir 12, Les Hauts-Geneveys	1'945'122	1'945'122
Eussinges 8, Les Hauts-Geneveys	4'008'912	4'008'912
Chemin des Broues 1, Lignières	113'508	113'508
Petit Pontarlier 33, Neuchâtel	2'398'124	2'398'124
Entre-les-clos, Fleurier	8'380'952	8'380'952
Chasseron 3, La Chaux-de-Fonds	2'505'800	2'505'800
Petit Pontarlier 21, Neuchâtel	890'476	890'476
Port-Roulant 5, Neuchâtel	4'125'000	4'125'000
Temple allemand 117, La Chaux-de-Fonds	3'023'452	3'023'452
Rue des Saints-Martins 21, Cressier	5'695'000	5'695'000
Frédéric-Soguel 30a, Cernier	980'000	900'000
Henri-Calame 4, Cernier	4'500'000	4'500'000
<b>79'456'346</b>		<b>79'376'346</b>

Les valeurs d'assurances ont été revues par l'ECAP en 2012 et sont toujours sur un indice de 110 en 2014. Une revue finale a été effectuée pour le bâtiment sis à Frédéric-Soguel 30a à Cernier.

## Capital et fonds libres

	31.12.2014	Attribution legs au capital	Attribution résultat 2014	Utilisation réserve de réévaluation	01.01.2014
Capital	<b>4'693'358</b>	6'552			<b>4'686'806</b>
Capital lié généré	<b>3'458'521</b>				<b>3'458'521</b>
Capital libre généré	<b>230'000</b>				<b>230'000</b>
Réserve de réévaluation	<b>10'130'012</b>			-442'901	<b>10'572'913</b>
Réserves libres	<b>556'669</b>	-6'552	59'413		<b>503'808</b>
Résultat reporté	<b>-5'666'617</b>		-672'390		<b>-4'994'227</b>
TOTAL	<b>13'401'943</b>	0	-612'977	-442'901	<b>14'457'821</b>





### Fonds affectés

Nom du Fonds	31.12.2014	Utilisation	Attribution	31.12.2013
Morgenthaler-Ville de Neuchâtel	70'856	-3'055	12'500	61'411
Fonds Marzys	7'742		1'200	6'542
Fonds Juchum	0	-3'214		3'214
Fonds Camps Paris Chx-de-Fds	6'915			6'915
Fonds Classe Cressier (Frigemo)	0	-1'000		1'000
Don pour le Foyer Jardinière	0	-361		361
Don décès Gilles Rossier pour Katimavic	0	-640		640
Don pour le DC POLY (EPNF)	0	-370		370
Don Musique et Vie pour instr. musique	0	-1'110		1'110
Don Ass. Galerie du Château pour Passiflore	0	-100		100
Don pour classe Amélie Saner Chx-de-Fds	0	-1'000	1'000	0
Don pour le DC TSA (CPNL)	0	-1'000	1'000	0
Don pour le DC POLY (EPNF)	20'000		20'000	0
Don pour l'atelier des Falaises 21	0	-100	100	0
Don pour le DC Aînés	110'000		110'000	0
Don pour le DC Aînés	875		875	
Don des héritiers de M.Favre pour Orangerie	0	-1'000	1'000	0
Don Kiwanis-Club voyage Barcelone	0	-200	200	0
Don pour la Boulangerie	0	-350	350	0
Don pour le DC TSA	45'000		45'000	
	<b>261'388</b>	<b>-13'500</b>	<b>193'225</b>	<b>81'663</b>

### Résultat hors exploitation

Les résultats hors exploitation comprennent les charges et revenus des immeubles de rendement. A relever également un amortissement sur les infrastructures des locaux loués pour un montant de CHF 245'542.-.

	2014	2013
Charges	-481'829	-342'731
Produits	183'233	176'904
<b>Résultat</b>	<b>-298'596</b>	<b>-165'827</b>

### Résultat extraordinaire

Les charges et produits ne relevant pas du déficit d'exploitation et qui comprennent les charges et produits que la fondation assument sur ses fonds propres sont inclus dans cette rubrique.

Les charges extraordinaires 2014 incluent le complément de charge pour la recapitalisation lié à Prévoyance.ne; § paragraphe 15.

	2014	2013
Charges	-406'433	-4'831'787
Produits	32'639	3'387
<b>Résultat</b>	<b>-373'794</b>	<b>-4'828'400</b>

Rapport de l'organe de révision  
au Conseil de Fondation de la  
**FONDATION LES PERCE-NEIGE**  
Val-de-Ruz

MOORE STEPHENS REFIDAR SA  
Rue Marterey 5  
Case postale 6179  
1002 Lausanne

Tél : +41 (0)58 911 86 00  
Fax : +41 (0)58 911 86 98  
e-mail : [lausanne@moorestephens.ch](mailto:lausanne@moorestephens.ch)  
[www.moorestephens.ch](http://www.moorestephens.ch)

### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation Les Perce-Neige, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement, le tableau de variation du capital et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014. Selon les Swiss GAAP RPC, les indications du rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle de l'organe de révision.

#### *Responsabilité du Conseil de Fondation*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de Fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de Fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

J..

*Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

**Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 83b al. 3 CC en liaison avec art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 83b al. 3 CC en liaison avec art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, appliqués par analogie aux fondations, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de surveillance.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 21 avril 2015

MOORE STEPHENS REFIDAR SA



Laurent Rigoli  
Expert-réviseur agréé  
(resp. mandat)



Déborah Dépraz  
Expert-réviseur agréé

Annexes : comptes annuels 2014



